



<https://www.rp59.fr>



rp59@orange.fr



Racines et Patrimoine
en Avesnois



Racines et Patrimoine
Rousies

Bulletin trimestriel de l'Association Racines et Patrimoine

DANS CE NUMÉRO :

EDITO

Sommaire	1
Le centre aéré « Les Sablons » à Rousies	2
Les Avesnois condamnés au bagne	6
Le premier registre de délibérations de Cerfontaine	14
L'affaire des pigeons de Colletet et des 3 fusillés (1918)	17
Faits divers et accidents en 1890	26
Registres matricules de l'ancien régime et de la période révolutionnaire	36

L'association a tenu ses permanences tout l'été, excepté deux mercredis. Cela a permis de nombreuses rencontres. Rappel : permanence tous les mercredis, de 16h à 18h, au local, 25 rue de Maubeuge à Rousies.

Le samedi 20 et dimanche 21 septembre, l'association participera aux journées du Patrimoine au fort Leveau à Feignies.

Le samedi 27 et dimanche 28 septembre, de 10h à 18h, l'association tiendra un stand au 6^e congrès européen de Généalogie et d'Histoire locale « Scaldobresia 2025 ». 54 exposants participeront à ce salon qui se tiendra à Escaudœuvres.

Notre association fêtera ses 20 ans le 18 octobre 2025. Le programme sera annoncé sur la page facebook.

Les livres édités par l'associa-

tion (voir la liste sur le site internet) se sont bien vendus. Il en reste quelques exemplaires que vous pouvez vous procurer lors d'une permanence.

Hier mercredi 27 août, pendant qu'une partie de l'équipe assurait la permanence au local, l'autre moitié s'est déplacée aux archives départementales à Lille pour numériser des documents liés à l'histoire locale et à la généalogie.

Plus de 3000 numérisations ont été ajoutées à la bibliothèque de l'association, contribuant ainsi à l'enrichissement de notre bibliothèque numérique d'histoire locale de notre région.



LE CENTRE AÉRÉ « LES SABLONS »

Rue Jules Cuisset à Rousies

Historique :

L'idée de créer un centre aéré s'est concrétisée le 1^{er} avril 1972 sous la mandature de M. Léon LIEMANS. La délibération est ainsi libellée : « M. le Maire rappelle que la ville de Rousies compte 5002 habitants, dont une grande proportion d'enfants, et qu'il serait souhaitable, dans l'intérêt des familles, d'occuper cette jeunesse durant les vacances de Pâques et les vacances d'été. D'autre part, cela permettrait d'orienter les jeunes vers des activités intéressantes. »

Le projet est adopté à l'unanimité.

Deux terrains sont pressentis pour sa construction :

- un terrain appartenant à la CECIM, près du passage à niveau, rue de Maubeuge, mais l'achat du terrain traina.
- un terrain de 1,58 hectare appartenant à M^{me} Levecq, bordant la voie nouvelle.

C'est ce dernier site qui est choisi pour la construction du centre aéré, mais deux ans plus tard, une situation nouvelle apparaît : les locaux des deux écoles primaires du centre ne répondent plus aux normes requises. Il apparaît donc nécessaire de construire un groupe scolaire sur le site pressenti pour le centre aéré.

Enfin, le premier août 1975, il fut envisagé d'utiliser l'ancienne ferme HUVENOIT appartenant au Bureau d'Aide Sociale, située rue Jules Cuisset, et libérée rapidement par la locataire, M^{me} Maurage. La location mensuelle est fixée à 250 francs.

Les travaux débutent fin septembre 1976.

La toiture fut refaite, des travaux intérieurs furent réalisés tels peinture, installation de la cuisine et du réfectoire.

Le centre aéré est ouvert le 1^{er} août 1977, de 9 heures à 17 heures. Il sera servi un repas de midi et un goûter. Seront admis les enfants de 7 à 12 ans ou 14 ans, avec un moniteur pour 15 enfants. Les repas seront préparés par un traiteur. La CAF contribue à raison de 3,60 francs et le conseil général 0,80 franc par enfant.

Par délibération du conseil municipal du 18

novembre 1977, le centre aéré est dénommé « Les Sablons ».

Origine du bâtiment :

Il provient d'un legs fait le 20 mars 1941 par M^{me} Placide Huvenoit, née Aldegonde Huriaux. Elle décède à son domicile, rue Jules Cuisset, le 31 octobre 1944.

Voici le texte intégral du testament contenant le legs :

Fait à Rousies le 20 mars mil neuf cent quarante et un.

Testament olographe et universel.

Je soussigné, Aldegonde HURIAUX, veuve Placide Huvenoit, déclare faire mon testament ainsi qu'il suit, j'institue pour ma légataire universelle M^{me} René CILDON-CAPELLE, domiciliée à Cerfontaine, Flore CAPELLE, épouse René CILDON, M^{me} LUCAS-HURIAUX, née Simonne HURIAUX, domiciliée à Feignies, M^{me} Veuve Louis MONET-LECOMTE, née Clotilde LECOMTE, domiciliée à Beaufort, qui sera ma légataire ; en marge est écrit : je désire que ce soit Madame Renée Clodion-Capelle qui accepte, car avec elle je serais bien soignée, exécutrice modèle de mes volontés.

Je donne le reste en argent et meubles de ma fortune, à leur défaut Maurice HURIAUX, domicilié à Beaufort en conséquence ; je lègue à mon légataire tous les biens qui composeront ma succession mais à la charge des legs particuliers ci-après, je lègue à l'association diocésaine de Cambrai, 11 rue du Séminaire, une somme de trente mille francs, absolument nette de tous frais quelconques et droit de succession, y compris la taxe successorale, à la charge de ladite association diocésaine :

1^o de faire recommander tous les dimanches à perpétuité en l'église du Sacré Cœur du Faubourg de Mons, près de Maubeuge, à la messe paroissiale, Clément HURIAUX, mon père, décédé à Maubeuge le 13 janvier 1900, Aldegonde BROHET, ma mère, décédée à Maubeuge le 2 juin 1893, Henri HURIAUX, mon frère, décédé à Montpellier le 15 novembre 1875, de faire dire en la dite église à raison de 12 francs si le tarif est de ce prix

pour une messe, trente-six messes par an pour le repos de leurs âmes.

2° De faire recommander tous les dimanches à perpétuité en l'église de Rousies à la messe paroissiale Placide HUVENOIT, mon époux décédé à Rousies le 21 décembre 1928, Henri HUVENOIT, notre fils décédé à Rousies le 12 mai 1911, et moi-même Aldegonde Marie Renelde HURIAUX, veuve de Placide HUVENOIT, de faire dire en l'église de Rousies, à raison de 12 francs si le tarif est de ce prix par messe, trente-six messes par an pour le repos de nos âmes, si la somme ne suffit pas, que mon légataire ajoute cinq mille francs au legs de trente mille.

Mes légataires universels devront remettre à M. le curé du faubourg de Mons, pour orner l'église, mon lustre en cristal, le tableau des Sainte Aldegonde, la statue de Notre Dame de Lourdes, la statue de Sainte Thérèse, de l'Enfant Jésus, la statue de Saint Benoit, deux vases en albâtre ou marbre gris blanc, deux vases en porcelaine rouge et crème, ainsi que le lustre en cristal ; ne rien oublier, je veux que l'église en soit ornée.

Je lègue au Bureau de Bienfaisance de Rousies ma propriété bâtie à Rousies, rue de Cerfontaine, avec toutes les pâtures y attenantes, savoir :

- deux maisons, l'une à usage de ferme et dépendances, 41 ares à Rousies B315, 316 et 317, 49 ares de pâtures à Rousies, Fache du Diable, B499, 500 et 502 ; 71,95 ares de pâtures à Rousies, lieu dit "le Village", B365 et 366, 70 ares au Bois de Falize ou camp de manœuvre, 1,12 hectares tenant à Thomas Soumillon veuf Bossuyt, près du trou. De ce lègue à perpétuité, le Bureau de Bienfaisance de Rousies devra verser chaque année au jeune homme le plus honnête et vertueux de Rousies qui se mariera la somme de six cents francs, tous les ans, et prendra le nom de dot Henri HUVENOIT, notre fils ; à perpétuité, fleurir la tombe le jour de la noce. Les biens et maisons, tous ces legs, ne pourrions être vendus ; en cas de vente je réserve à mes héritiers le droit de les reprendre pour revendiquer mes volontés, exclure de cette dot les familles HARBONNIER-BETRY, je lègue à Maubeuge et Rousies la somme de 50000 francs, placé à la caisse d'épargne de Maubeuge pour que les intérêts servent à chaque commune pour l'entretien des nos tombes et caveau,

portant le numéro 40xx, famille Huriaux-Brohet Maubeuge, famille Huvenoit-Huriaux à Rousies, chapelle et monuments ; je lègue au bureau de bienfaisance de Maubeuge 90,47 ares de pré à Rousies, lieu-dit « la Vaqueresse », n° 489, 490 et 491, tenant au bureau de bienfaisance de Rousies, et 32 ares de pré situé à Rousies, lieu-dit pré Wageau, situé à la Vaqueresse, tenant à Mme Pesant et au bureau de bienfaisance de Maubeuge, tous les souvenirs de famille, médaille et la photo de mon oncle et le parrain de mon mari, et toutes les petites photos à Mme Louis Monet, de Beaufort, et tous les objets de piété qui restent chez moi, après le lègue de l'église du Faubourg de Mons, les porter au Glacis à la Chapelle Sainte Aldegonde ; je lègue à la Ligue du Nord contre la tuberculose dont le siège est à Lille, boulevard Louis XIV, toute ma propriété bâtie du faubourg de Mons, rue des Sarts, n° 2,4,5,8,10,12,14, et tout le terrain en dépendant, environ 42,80 ares, à la condition de tous les revenus des biens soient spécialement affectés aux œuvres antituberculeuses de Maubeuge, et la ligue du Nord contre la tuberculose devront chacun en ce qui concerne payer tous les frais et xxxce succession à la charge de leur legs y étant soumis le bureau de bienfaisance de Maubeuge et le bureau de bienfaisance de Rousies, le jour de mon enterrement devra distribuer pour chaque commune pour 300 francs de xxx aux pauvres, vous prendrez cet argent au notaire, soit 600 francs. Je lègue 2000 francs à la caisse des Pompiers pour venir en aide aux malades de Rousies, je lègue 2000 francs à la caisse de secours mutuelle pour venir en aide aux malades, je lègue 2000 francs à la caisse de la musique pour aider les malades musiciens, je lègue la somme de 10 000 francs pour les intérêts servent à donner la somme de 10 francs aux élèves filles et garanti sur un livret de caisse d'épargne qui auront remportées le plus de prix, je lègue la somme de 3000 francs des anciens élèves garçons.

Je lègue la somme de dix mille francs en titre à Simone Huriaux.

Je lègue la somme de dix mille francs en titre à Léonie Huriaux, domiciliée à Beaufort, route nationale.

Je lègue la somme de cinq mille francs en titre à Guy Rossignol, fils de Lucas Rossignol Huriaux, domicilié à Feignies, je lègue à cet enfant la montre en argent de mon mari. Je

lègue le reste de ma fortune après tous frais payés à ma légataire".

Je lègue à Claudine Cildon la somme de dix mille francs en titre, domiciliée à Cerfontaine, fille de René Cildon, boulanger, ainsi que la timbale en argent de notre petit.

PS : Je défends expressément que rien de mon mobilier et de tout ce qui est contenu dans les bâtiments soient vendus.

Je veux être enterrée à 10 heures comme mon mari et mon enfant, avec 3 prêtres, 1e classe, deux cercueils en zinc capitonné de satin blanc et un en chêne, tous deux jolis et solides, chapelle et décor, faire deux cents (faire) parts, 100 au journal « La Frontière », 100 au journal « Le Courrier pour l'Etranger », et des petite pour porter à domicile ; me garder 3 à 4 jours pour être enterrée un lundi, si il est possible, poser dans mes mains la photo de mon mari et de mon enfant, et un chapelet bleu, me parer de mes plus beaux habits et de tous mes bijoux, montre et chaine or, médaille or et chaine, mes boucles d'oreilles or, mes bagues, ma chaine argent et toutes mes médailles, me porter sur le lit de mon petit après ma mort, surtout surveiller la mise en bière que je perte avec tous mes bijoux, c'était le désir de mes pauvres parents, faire dire une messe de six semaines et une messe anniversaire à dix heures, faire inviter faire des faire-part comme à mon enterrement. Je charge mes légataires universels de donner la somme de 10 000 fracs s'il est possible ou moins, le notaire appréciera, ainsi que 6 chaises, calorifère, pendule et ma batterie de cuisine, la glace noire et dorée, vaisselle ordinaire à la personne qui m'aura soignée.

J'ai omis de désigner dans mon testament que la photo peinte sur toile de mon oncle curé parrain de mon mari, que je le donne ainsi que toutes les photos et médailles souvenir de famille à Mme Louis Monet Lecomte, domicilié à Beaufort, cousins de mon mari. Je lègue tout le mobilier de ma chambre à Huriaux Maurice pour ses deux enfants, 2 glaces, pendule noire, pendule verte, sujet bronze, commode, fauteuil, 6 chaises, neuf chaises cannelées, deux garde-robes (en) chêne noir, bureau, table, linge, mon lit garni, table de nuit, lampe, basse-cour, et tout ce que contient mon bâtiment à ma ou mon légataire universel.

Je lègue ma machine à coudre à Mme Clercq-Hubert, domicilié à Hautmont, je lègue

le fusil de chasse, canne à épée et les autres à René Cildon de Cerfontaine.

Surtout, que mes légataires veillent à la mise en bière pour que tous mes bijoux soient avec moi dans mon cercueil, c'était le désir de mes parents.

Je désigne, pour porter les coins de drap Mme Gottignies, M^{me} Maurage Alfred, M^{me} Delattre-Leleu, M^{me} Servais, M^{me} Willame-Druesne, M^{me} Ernest Pouplier, M^{me} Cildon René, de Cerfontaine, M^{me} Emile Pouplier.

Faire ouvrir notre caveau par M. Lemaire, marbrier à Ferrière la Grande, graver la date de mon décès, restaurer le rocher et la chapelle, que tout soit en bon état.

Je désigne pour mon exécuteur testamentaire M^e Chrétien, notaire à Maubeuge, ou son remplaçant que je prie de bien vouloir accepter les fonctions et veiller à l'entière exécution de toutes mes volontés.

Fait, signé et daté le tout en entier de ma main.

Le 20 mars mil neuf cent quarante et un.

Née Aldegonde Marie Renelde, V^{ve} Huvenoit P. Vu et paraphé né variétur conformément à notre procès-verbal en date de ce jour.

Avesnes, le 22 novembre 1944.

Le président, signé, illisible.

Codicille à mon testament

J'annule complètement tout ce qui concerne dans mon testament M. René Cildon, résidant à Cerfontaine.

M^{me} Flore Capelle, son épouse et leur fille Claudine Cildon en particulier, j'annule tous les legs à eux fait dans mon testament.

Ils n'auront aucun droit dans mon testament.

Je lègue à Abel Monet, mon cousin demeurant à Beaufort tout ce que j'avais légué précédemment à M. et M^{me} René Cildon pour les soins qui me seront donnés par mon cousin.

Je lègue aux enfants d'Abel Monet la somme de 10 000 francs, précédemment léguée à Claudine Cildon, j'y ajoute 5000 francs si c'est possible pour les enfants d'Abel.

A ma cousine Paule Dewez son épouse d'Abel Monet pour me soigner, tous les legs pour soin donné à mon 1e testament énoncé ou à leur mère et belle-mère.

Fait à Rousies le 10 avril 1942.

Veuve Placide Huvenoit - Aldegonde Huriaux.

Vu et paraphé né variétur conformément à notre procès-verbal en date de ce jour.

Le président, signé, illisible.

Ensuite se trouve la mention d'enregistrement : enregistré à Maubeuge le 24 novembre 1944. Volume 347B, case 83-84, folio 16 et 17.

Reçu : testament, cent cinquante francs ; codicille, cent cinquante francs. Ensemble 300 francs

Le receveur, signé HENRY.

Acceptation du legs par le conseil municipal

Séance du 1^{er} février 1945

Legs de M^{me} Huvenoit: Monsieur le président de la délégation municipale donne lecture de la copie du testament déposé en l'étude de Maître Victor Chrétien, notaire à Maubeuge, par lequel M^{me} Huvenoit lègue au bureau de bienfaisance de Rousies une propriété bâtie sise à Rousies rue de Cerfontaine, avec les pâtures y attenantes, soit 3 hectares 44 ares 32 centiares à charge par le bureau de bienfaisance de verser chaque année au jeune homme le plus honnête qui se mariera la somme de 600 francs.

La délégation municipale, oui l'exposé de son président, accepte à l'unanimité le legs de Mme Huvenoit au profit du bureau de bienfaisance sous condition que lesdites propriétés ne soient grevées d'aucune hypothèque ou charge.

Séance du 5 décembre 1946

Legs Huvenoit : Le maire communique à l'assemblée la lettre de M. Chrétien, notaire à Maubeuge, ainsi qu'une expédition de l'acte de délivrance par les légataires universels de M^{me} Huvenoit-Huriaux, du fait par ladite dame au profit du bureau de bienfaisance de Rousies, d'une maison et de diverses parcelles de pâtures sises à Rousies.

M. Chrétien signale dans sa lettre que les immeubles sont désormais libres de toute hypothèque.

En conséquence, l'assemblée, d'accord avec son président, demande à monsieur le préfet l'autorisation d'accepter ce legs au profit de bienfaisance.

Séance du 3 novembre 1947

Legs Huvenoit : Le maire fait

part au conseil municipal de la lettre de Monsieur le préfet du Nord relative au legs de Madame Veuve Huvenoit-Huriaux, faisant connaître que l'instruction réglementaire prescrite par le décret du 1^{er} février 1896 est terminée.

Il fait part également de la décision de la commission administrative du bureau de bienfaisance qui a décidé d'accepter le legs de Madame Veuve Huvenoit-Huriaux, et demande à l'assemblée de bien vouloir émettre un avis sur le sujet.

L'assemblée, après avoir délibéré, d'accord avec son président, émet un avis favorable à la décision prise par la commission administrative du bureau de bienfaisance, et demande à monsieur le préfet de vouloir bien ratifier sa décision.

Legs Huvenoit : le maire rappelle également au conseil municipal que, dans son legs, Madame Veuve Huvenoit-Huriaux a attribué à la commune de Rousies la somme de 3000 francs à charge d'entretien des tombes, et une somme de 10 000 francs pour l'attribution d'un livret d'épargne aux élèves les plus méritants des écoles communales, et qu'il y a lieu de décider de l'acceptation ou du refus des libérations.

Après avoir délibéré, l'assemblée décide, en accord avec son président, d'accepter les dispositions du testament de Madame Veuve Huvenoit-Huriaux qui accorde une somme de 3000 francs à charge d'entretien des tombes, et une somme de 10 000 francs pour l'attribution d'un livret d'épargne aux élèves les plus méritants des écoles communales, et prie monsieur le préfet de bien vouloir ratifier son acceptation.



LES AVESNOIS CONDAMNÉS AU BAGNE

VANDERPUTTEN Antoine est né en avril 1825 à Onkerzele (Belgique), domicilié à Anzin, célibataire.

Le 11 août 1853, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour tentative de meurtre précédée ou accompagnée de vols commis la nuit sur un chemin public à l'aide de violences qui a laissé des traces de blessures, avec circonstances atténuantes, aux travaux forcés à perpétuité.

Il embarque le 19 février 1855 sur l'Erigone pour la Guyane où il arrive le 23 mars.

Il décède le 18 août 1855 aux Iles du Salut.

Audience du 11 août 1853.

Tentative d'assassinat et vol.

Le nommé Antoine Vanderputten, journalier, âgé de 28 ans, né à Oukerzëele (Belgique), demeurant à Anzin, comparait devant la Cour d'assises du Nord sous la double accusation de tentative d'assassinat et de vol.

Le 13 mars dernier, le sieur Moreau, voiturier à La Longueville, avait été prendre, avec son chariot à quatre chevaux, un chargement de meules à la gare du chemin de fer de Valenciennes. Vers deux heures de l'après-midi, il avait quitté cette ville pour prendre la route de Maubeuge. Vers neuf heures et demie, au moment où il se trouvait à peu près en face du cimetière de Bavay, marchant auprès de ses chevaux, la lanterne à la main, il s'était aperçu qu'un individu le suivait, il s'était avancé vers lui pour lui demander l'heure ; mais cet individu avait passé de l'autre côté de la voiture sans répondre, en imitant les allures d'un homme ivre. En le regardant s'éloigner, Moreau avait pu remarquer qu'il s'était mis ensuite à marcher droit.

A un kilomètre environ du cimetière de Bavay. Moreau avait accroché sa lanterne entre les roues gauches de sa voiture et était monté sur son cheval porteur.

Un quart d'heure plus tard, il arrive au haut de la montée d'Avettes, il était descendu de son cheval, sans arrêter sa voiture, pour ser-
rer la mécanique des roues de derrière. Il en saisissait la manivelle quand tout à coup, un homme de petite taille, qui se tenait caché

derrière le chariot, s'élance sur lui, armé d'un lourd battons, et lui en assène sur la tête un coup violent qui le fait reculer de plusieurs pas et tomber ensuite à la renverse près du fossé. Il veut se relever, mais un second coup, encore plus violent que le premier, l'étend de nouveau par terre. L'assassin s'acharne alors sur sa victime, il le frappe à deux mains, de toutes ses forces, visant toujours à la tête. C'est en vain que Moreau demande grâce ; son sang coule à flots ! L'assassin continue toujours à frapper jusqu'au moment où Moreau, n'articulant plus aucun son, ne fait plus aucun mouvement ; il doit croire qu'il l'a complètement assommé et qu'il est bien mort. Il le quitte alors et se dirige vers la voiture qui avait suivi sa marche.

Cependant Moreau, baignant dans son sang, reste là pendant quelques minutes sans mouvement et presque sans connaissance ; la pensée qui lui revient lui fait comprendre le nouveau danger qui le menace. L'assassin ne trouvera pas d'argent dans la voiture, Moreau le porte sur lui, dans sa ceinture ; l'assassin va bien certainement revenir, plus furieux que jamais, achever sa victime pour la dépouiller. Il tente un suprême effort que l'imminence du péril et l'instinct de la conservation lui donnent heureusement la force de réaliser, et il parvient à se traîner jusque derrière un petit banc de neige. Ce fut là pour Moreau une inspiration providentielle. Quelques instants plus tard, c'en était fait de lui, car bientôt il entend son agresseur revenir sur ses pas et le chercher de tous côtés sur la route, pendant plus de cinq minutes.

Vingt minutes plus tard, il fut secouru par les époux Delsarte, de La Longueville.

Plus tard, la gendarmerie de Valenciennes arrêta un suspect à la gare de Valenciennes, et une perquisition permit de retrouver les effets volés.

Acte de décès : il est décédé à 9 heures du soir à l'hôpital des Iles du Salut.

BOC

WERY Olivier, journalier, né le 5 septembre 1816 à Dompierre, fils de feu Désiré et de

Marie Philippine Pauplain, célibataire,
Il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai le 19 novembre 1857 à la peine des travaux forcés à perpétuité pour avoir, le 13 juillet 1857 à Monceau Saint Waast, volontairement homicide Adeline Moreau.
Il vivait de son travail, du bien que son aïeul possède, et ceux que son père lui a laissé.
Il embarque le 31 octobre pour la Guyane sur le transport « l'Adour ».
Il décède à Kourou le 20 mai 1862.

Les faits :

Adeline Moreau préparait son mariage avec Olivier Wery. Les publications de mariage sont faites, mais la mère du futur époux refuse de donner son consentement. Adeline attendait un enfant.

Le 13 juillet, les fiancés quittent la maison de la mère d'Adeline, la jeune fille indiquant aller se confesser en vue de son prochain mariage. Arrivés près du Tarcy, ils s'asseyent. Wery retire alors le mouchoir de sa poche qu'il attache à sa cravate. Puis, il prend les mains d'Adeline qu'il attache, passant le mouchoir autour du cou, puis lui serre la gorge. Ensuite, il la précipite dans la rivière où il la noie.

Wery dira qu'ils voulaient mourir, mais qu'il n'a pas eu le courage de se suicider.

Juste avant de partir, ils avaient écrit une lettre expliquant leur intention, de donnant comme raison le refus du mariage de la mère. Le jury le condamne aux travaux forcés à perpétuité.

Actes de décès :

L'an 1857, le 15 juillet à 11 heures du matin, **Adeline Désirée MORAUX**, âgée de 21 ans, célibataire, ménagère, née à Haut Lieu, domiciliée à Monceau, fille des feux Timothée et Angélique Bévy, est décédé.

L'an 1862, le 20 mai à 3 heures du matin, **WERY Olivier Joseph**, né le 5 septembre 1836 à Dompierre, fils de feu Désiré et de Marie philippine Pauplain, célibataire, est décédé à l'infirmerie du quartier de Kourou.



LEMAIRE Aimé Benoit, né le 10 avril 1821 à Bachant, fils de Narcisse et de Domitilde Gravet, époux de Marie Angélique Petriaux, domicilié à Allemant (Aisne).

Le 26 novembre 1877, il est condamné par la

Cour d'Assises de l'Aisne à 7 ans de travaux forcés pour vols qualifiés.

Il avait été condamné 5 fois à de petites peines, dont 3 par le tribunal d'Avesnes.

Il part le 20 février 1878 pour la Nouvelle Calédonie sur « Le Tage ».

Il décède le 14 février 1906 à Ducos.

Acte de décès :

L'an 1906, le 14 février à 7 heures du soir, **LEMAIRE Aimé Benoit Joseph**, marié à Marie Angélique Pétriaux, un enfant, domicilié à Allemant, arrondissement de Soissons, né le 10 vril 1821 à bachant, fils de Narcisse et de Domitide Gravet, est décée à la presqu'île Ducos.



SANDOU Savinien, ajusteur, est né le 22 avril 1845 à Paris, enfant des Hospices de Paris.

Le 18 novembre 1885, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine de six ans de travaux forcés pour viol à Locquignol le 13 septembre 1885.

Il embarque le 9 février 1886 sur « Le Magellan » pour la Nouvelle Calédonie.



COLSON Evangéliste Bénoni, né le 26 juin 1835 à Beaudignies, fils d'Evangéliste Bénoni et d'Eugénie Haussy.

Le 16 juillet 1874, il avait tenté de violer Zoé Filleur dans le bois des Bons Pères.

Le 28 aout 1874, demeurant à Recquignies, il avait volé le repas composé de tartines d'Aimée Spalard, sur le chemin longeant le bois des Bons Pères.

Le 16 février 1887, il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à 6 mois de prison et à la relégation pour vol et vagabondage.

Le 20 novembre 1887, il embarque sur la 3ville de Saint Nazaire" pour la Guyane.

Il décède au Maroni le 1e janvier 1889.

Acte de décès :

L'an 1889, le premier janvier à 10 heures et demie du soir, le sieur Evangéliste Bénoni Colson, sans profession, né le 26 juin 1835 à Beaudignies, célibataire, fils d'Evangéliste Bénoni et d'Eugénie Haussy, est décédé à Saint Jean du Maroni.



LOSSON Juvénal, journalier, âgé de 18 ans, né le 15 octobre 1857 à Fontaine au Bois, fils

de François et de Virginie Ruelle.

Condamné le 2 aout 1886 par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine de 20 ans de travaux forcés pour vol qualifié.

Il a été condamné le 6 mai 1886 à 40 ans de travaux forcés pour complicité de vol par aide et assistance. !!!

Embarqué le 27 décembre 1886 pour la Nouvelle Calédonie.

Il s'évade le 24 aout 1887, et il est réintégré le 16 novembre 1887.

Il décède le 26 décembre 1892 à l'île Nou.

Acte de décès n° 83 de la circonscription de l'île Nou:

L'an 1892, le 26 décembre à 2 heures trente du matin, LOSSON Jévénal, journalier, célibataire, né le 15 octobre 1857 à Fontaine aux Bois, arrondissement d'Avesnes, fils de François et de Virginie Ruelle, est décédé à l'île Nou



LETORET Aimé-Lazari, garçon brasseur et cabaretier à Fourmies, né à Mondrepuis le 12 avril 1843, fils de Hippolyte Aimé et de Marie Sophie Bachelard, époux de Philippine Piette.

Le 3 mars 1890, il a été condamné par la Cour d'Assises du Nord siégeant à Douai à la peine des travaux forcés pour cinq ans. Il est déchu de la puissance maternelle, pour avoir depuis moins de 10 ans, dans l'arrondissement d'Avesnes, 1e commis un viol sur une fille de moins de 15 ans, 2e commis des attentats à la pudeur sans violence, sur des enfants de moins de 13 ans.

Audience du 3 mars 1890.

Affaire de mœurs. Létoret Aimé-Azari, âgé de 46 ans, garçon brasseur et cabaretier à Fourmies, inculpé d'attentats à la pudeur, est condamné à 6 ans de travaux forcés et déchu de la puissance paternelle.

Il embarque le 4 mars 1891 sur « La Nouvelle Calédonie » pour la Nouvelle Calédonie.

Il décède à l'île Nou le 21 juillet 1892.

Acte de décès :

L'an 1892, le 21 juillet 1892 à 5 heures du matin, LETORET Aimé-Lazari, garçon brasseur et cabaretier à Fourmies, né à Mondrepuis le 12 avril 1843, fils de feu Hippolyte Aimé et de feu Marie Sophie Bachelard, marié, est décédé à l'île Nou.



WEISS Jean, âgé de 35 ans, ouvrier verrier, né à Uclange, 35 ans, fils de Michel et de Marie Prince, domicilié à Fourmies.

Le 13 mai 1890, il a été condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine de 5 ans de travaux forcés pour avoir, à Fourmies le 9 mars 1890, commis un attentat à la pudeur avec violence sur une jeune garçon âgé de moins de 15 ans.

Il embarque le 4 mars 1891 sur « La Calédonie » pour la Nouvelle Calédonie.

4 condamnations en France.

5 condamnations en Nouvelles Calédonie.

Il décède le 27 novembre 1899.



MANSY Léon Joseph, né le 27 janvier 1853 à Riézes (Belgique), fils de Léon et de Julie Boussois.

Il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai le 8 aout 1890 à la peine de 8 ans de travaux forcés pour vol qualifié.

Il avait été condamné à 6 ans de prison en 6 condamnations pour vol.

Il arrive en Guyane le 17 mai 1891 en Guyane, à Maroni, sur le "Ville de Saint Nazaire".

il décède le 26 septembre 1891 aux Iles du salut.

Les faits :

Vol à Étrœungt

Le 21 mai 1890, un homme paraissant âgé de 35 ans environ, venait demander aux époux Salengros, fermiers à Etrœungt, l'hospitalité pour la nuit. Il avait un foulard autour du cou. Il lui manquait des dents de devant. Une dent était plus forte que les autres et très saillante. Les époux Salengros ayant refusé de le loger, il partit et proféra des menaces contre eux, dans une ferme voisine.

Les époux Sénecail, cultivateurs à Rainsars, consentirent à le laisser coucher dans leur grange. Il les quitta le lendemain matin, vers 6 heures, après avoir déjeuné.

A 8 heures, on le vit dans un cabaret de Rainsars. Vers 11 heures, le même jour, on l'aperçut couché dans une pâture, derrière une haie, à 50 mètres de la ferme des époux Salengros.

Un demi heure plus tard, ceux-ci quittèrent leur maison et rentrèrent vers midi. Ils cons-

tatèrent aussitôt qu'ils avaient été volés et ils trouvèrent, près de la porte fracturée par le criminel, le foulard qu'ils avaient remarqué la veille au cou de l'homme qui était venu leur demander l'hospitalité.

Au moment même où ils rentraient chez eux, cet individu fut rencontré à une faible distance de leur habitation, par deux personnes qui l'avaient aussi vu la veille. Il marchait vite et tenait avec sa main gauche, la poche de côté de son paletot, qui semblait renfermer un volumineux paquet.

On le rechercha. Il fut enfin arrêté à Fourmies, le 21 juin. Il se nomme Léon-Joseph Mansy, sujet belge, âgé de 37 ans, sans profession ni domicile fixe. Confronté avec les témoins, il a été reconnu.

Il se serait emparé d'une bourse renfermant 2.200 francs. Il aurait pris dans le même tiroir, une seconde bourse contenant 70 à 80 fr.

Il a les plus mauvais antécédents. Il a déjà subi, en France, six condamnations pour vol et filouterie. En Belgique, six condamnations dont trois pour vol, ont été également prononcées contre lui. Il était sorti de la prison de Charleroi, le 1er avril.

Mansy est condamné à huit ans de travaux forcés.

Acte de décès :

L'an 1891, le 26 septembre à 7 heures du matin, MANSY Léon Joseph, âgé de 38 ans, sans profession, né à Riézes (Belgique), fils de Léon et de Julie Boussois, célibataire, est décédé.



DOCQUIER Clovis Joseph, manouvrier, né à Baives le 21 février 1845, fils d'Antoine et d'Henriette Jamenne, époux de Marie Odile Dropsy dont il a eu 3 enfants.

Il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai le premier août 1904 à la peine de 6 ans de travaux forcés pour tentative d'assassinat et à la surveillance pour 10 ans.

Il embarque le 23 décembre 1904 sur « La Loire » pour la Guyane.

Il décède le 19 août 1905.

Les faits :

Tentative d'assassinat à Glageon

Le 6 mai dernier, M. Jules Hiroux, propriétaire à Glageon, se rendait, entre quatre et cinq heures du matin, dans les dépendances de sa

demeure lorsque, traversant sa grange, il reçut la décharge d'un coup de fusil tiré à courte distance.

Les plombs (du numéro 5) l'atteignirent dans la région abdominale.

Il put se rendre dans une pâture voisine, et, aussitôt, soupçonna un sieur Clovis Docquier, 59 ans, né à Baives, manouvrier à Glageon, d'être l'auteur du coup de feu, car Docquier l'avait menacé de mort quelques jours auparavant.

Le coup de feu avait été tiré à la distance de trois mètres environ; plus de 40 grains de plomb ont atteint M. Hiroux. occasionnant des lésions qui pouvaient être mortelles, a dit le médecin légiste.

L'inculpé, arrêté presque aussitôt et qui avait été aperçu lorsqu'il sortait, un fusil à la main, de la maison du blessé, reconnu son crime.

Il a déclaré qu'il avait voulu se venger de Hiroux, qui, l'ayant employé, n'avait pas voulu lui régler son travail, mais il a ajouté qu'il avait voulu l'effrayer et non le tuer.

Docquier n'a jamais été condamné ; il travaillait assez régulièrement; mais il a l'habitude de se livrer à la boisson.

Clovis Doequier est condamné à six ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.



RICHTER Léopold, porteur de bière, 33 ans, né à Quiévy, arrondissement de Cambrai, domicilié à Anor, fils de Jean Baptiste et de Adèle Ruffin.

Le 11 août 1908, vers huit heures et demie du soir, l'accusé, Léopold Richter, âgé de 33 ans, né à Quiévy, arrondissement de Cambrai, manouvrier à Anor, se dirigea vers la maison habitée par sa belle-mère, la nommée Daubercies, veuve Boudrut, chez laquelle s'était réfugiée sa femme depuis le mois d'août 1907. La veuve Boudrut, apercevant son gendre, dont elle avait très peur, voulut rentrer chez elle, mais elle n'en eut pas le temps. Richter la suivit dans son corridor et tira sur elle trois coups de revolver. Une seule des balles l'atteignit, lui traversant complètement la tête et occasionnant la mort presque instantanée.

A l'arrivée des voisins, Richter prit aussitôt la fuite. Il fut arrêté le lendemain à Fourmies par la gendarmerie, à laquelle il raconta qu'il venait se constituer prisonnier. Pour excuser son acte, Richter prétend avoir cédé à un mo-

ment de colère, sa belle-mère l'ayant grossièrement insulté alors qu'il passait devant sa demeure. Or, les témoins sont unanimes pour dire qu'aucune discussion ne s'est élevée entre le gendre et sa belle-mère, qui n'ont pas eu le temps d'échanger la moindre parole. Richter prétend aussi que la veuve Bon-drut excitait sa femme à se mal conduire, et que c'est à la suite de ses conseils que cette dernière l'a quitté pour se réfugier avec ses enfants chez sa mère. Or, les renseignements fournis sur ces deux femmes leur sont favorables. Richter avait certainement prémédité son crime. Chaque fois qu'il passait devant la maison habitée par sa femme et sa belle-mère, il ameutait tout le quartier par les injures et les menaces qu'il adressait à ces femmes, absolument terrorisées.

Le 10 août, c'est-à-dire la veille du crime, il acheta à Fourmies un revolver, demandant une arme « qui porte au moins à 35 mètres. » Il eut le soin de se faire payer les salaires qui lui étaient dus, de manière à pouvoir réunir les ressources suffisantes pour prendre la fuite, son coup fait. Les renseignements fournis sur son compte sont mauvais.

La cour condamne Richter à vingt ans de travaux forcés.

Le 11 octobre 1908, il a été condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai à 20 ans de travaux forcés pour assassinat commis le 11 août 1908 (meurtre de sa belle-mère).

Il embarque le 9 juillet 1909 sur « la Loire » à destination de la Guyane.

Pendant sa détention, il fabrique des chaussures.

Il obtient une remise de 2 ans en 1918. Il est passé en 2e classe en mai 1919, en 1^e classe en avril 1919.

Il décède le 8 janvier 1924

La victime :

Acte n°42 de l'état-civil d'Anor

L'an 1908, le 11 août à 8 heures du soir, Sydonie Améline Daubercies, âgée de 61 ans, ménagère, née et domiciliée à Anord, fille d'Eugène Victor et d'Adélaïde Tilquin, veuve d'Eugène Boudrut, est décédée en sa demeure, rue d'Hirson

BOCQUET

BOCQUET Victor Alphonse, manœuvre de maçon, 41 ans, demeurant à Recquignies, fils

d'Alphonse Frédéric et d'Anne Victoire Deflo-ry.

Il est condamné le 11 février 1909 par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine de 20 ans de travaux forcés pour tentative de viol sur le jeune Elisabeth Piette.

Avec son complice Ferdinand Blase, ils sont appelés « les Soleilland » de Recquignies.

Il embarque le 9 juin 1909 sur « La Loire » pour la Guyane.

Il décède le 19 mars 1910 aux Hattes (Maroni).

BLAS Ferdinand, tailleur de pierres, 27 ans, domicilié à Marpent, né à Ecaussines (Belgique), fils de Félicien et de Marie Joséphine Michel.

Il est condamné le 11 février 1909 par la Cour d'Assises du Nord à Douai à la peine de 5 ans de travaux forcés pour tentative de viol.

Il embarque le 9 juin 1909 sur « La Loire » pour la Guyane.

Il décède le 30 décembre 1910 à l'hôpital de St-Laurent-du-Maroni.

Audience du 11 février. — Bocquet et Blas, qui ont comparu jeudi devant la Cour d'assises, sont restés connus, dans notre région, sous l'appellation caractéristique et infamante de « Soleilland de Recquignies ». Ce sont eux qui tentèrent, le lundi de la Pentecôte, 8 juin 1908, d'étrangler et de violer, dans un champ où ils l'avaient entraînée, la petite Elisabeth Piette, née le 19 mai 1901. Malgré les charges accumulées contre eux, ils n'ont cessé de protester de leur innocence. Le juge d'instruction n'a pu leur arracher aucun aveu et on pouvait soutenir, jusqu'à la veille de l'audience, la probabilité d'un acquittement. Mais l'avocat général avait convoqué 22 témoins dont les déclarations formelles, quelques-unes accablantes, ont détruit le système de défense des accusés et enlevé la condamnation.

Rappelons brièvement les faits.

L'attentat : Elisabeth Piette, dont le père est cultivateur à Boussois, avait été placée, à la mort de sa mère, chez ses grands-parents, les époux Mary- Leroy, cabaretiers et logeurs, rue de l'Eglise, à Recquignies.

Le 23 mai, un nouveau pensionnaire entra chez les époux Mary : c'était le sieur Victor Bocquet, 41 ans, né à Lille, manœuvre chez M. Quinart, entrepreneur de maçonnerie. Bocquet, à la Pentecôte, visita de nombreux ca-

barets, se rendit à Maubeuge et ne rentra à Recquignies que dans la matinée du lundi. Vers 10 heures, on le vit avec un tailleur de pierres de l'entreprise Quinart, le sieur Fernand Blas, âgé de 26 ans, né à Soignies, domicilié à Marpent, quartier Delbreil, marié et père d'une petite.

Après dîner, la petite Elisabeth s'était rendue chez M. Jean-Baptiste Maillard, charcutier, et jouait dans la cour avec une autre fillette, quand Bocquet l'appela :

— Viens avec moi, dit-il.

Confiante, elle l'accompagna, dans la direction de Rocq. A une heure vingt, Mme Mary s'étonna de ne pas voir rentrer sa petite-fille. Elle l'appela sans succès et apprit qu'Elisabeth était partie vers la gare, donnant la main à un homme.... Prise d'un sinistre pressentiment, elle courut vers le chemin de fer, apprit que le couple qu'elle désignait s'était dirigé vers Rocq et, étreinte par l'angoisse, accéléra sa course de ce côté, demandant à tous ceux qu'elle rencontrait :

— Vous n'avez pas vu un homme qui emmenait une petite fille ?

Une autre mère, Mme Henri Jacquemin, entendant cette interrogation angoissée, s'avisa elle-même que sa propre fillette, âgée de 7 ans, était absente. C'était d'elle peut-être que l'on parlait ? Et aussitôt elle partit à sa recherche. Elle rejoignit Mme Mary, qui venait de rencontrer Bocquet et l'interrogeait véhémentement :

— Qu'avez-vous fait de ma petite-fille ? demandait-elle.

— Moi, rien, je ne l'ai pas vu, répondait-il, placide. Il avait de la terre aux genoux et au coude, du sang sur la main droite. Il entra à la cantine de la marbrerie, d'où on ne le laissa plus sortir.

Mme Jacquemin avait repris sa route vers Lorimont. Un peu au-dessus de la maison Pierre Fourmoy, elle entendit soudain un cri étouffé, sorte de gémissement lamentable, qui semblait sortir du champ de seigle voisin. Elle courut de ce côté, vit une piste tracée le long de la baie et s'y engagea, écartant devant elle les épis.

A peine avait-elle fait une cinquantaine de mètres qu'un cri sortit de ses lèvres, on même temps que son sang se glaçait dans ses veines.

Une enfant, paraissant inanimée, était étendue, les jupes relevées ; près d'elle se tenait un homme étendu, débraillé. C'était Blas. Soe

levant d'un bond, il frappa Mme Jacquemin de plusieurs coups de poing et s'enfuit vers les pâtures.

Mme Jacquemin releva la fillette, constata que ce n'était pas la sienne, voulut l'emporter, et tomba un peu plus loin sans connaissance, victime de la terrible émotion qu'elle venait d'éprouver.

La petite Elisabeth Piette, car c'était elle, relevée par M. Louis Carpentier, machiniste, fut portée chez M. Pierre Fourmoy, où l'on tenta de lui donner les premiers soins. Elle ne donnait plus signe de vie.

Etendue sur une table, râle avait les y eus pleins de sang, le visage bleu noir, le cou pigmenté de rouge comme il se produit au moment de la mort par strangulation ; de chaque côté du larynx, se voyaient des empreintes de doigts très nettes. Enfin, arriva M. le docteur Barbry, qui la visita : elle était vivante, le double crime n'avait pas été consommé ? Mais c'est seulement vers le soir qu'elle reprit connaissance.

Voici ce qui s'était passé : En arrivant à hauteur du champ de seigle, Victor Bocquet avait soudainement empoigné Elisabeth Piette dans ses bras et l'avait emporté dans le champ. L'enfant n'avait d'abord rien dit ; puis elle s'était mise à crier. Aussitôt Bocquet l'avait jetée à terre, s'était rué sur elle, et l'avait serrée à la gorge pour étouffer ses cris.

Puis il avait cédé la place à son complice Blas, qui venait de la rejoindre par une autre voie. C'est à ce moment que se produisit l'intervention providentielle de Mme Jacquemin, qui devait sauver la vie de la petite victime.

Le verdict :

Bocquet est condamné à 20 ans de travaux forcés et Blas à 5 ans de la même peine.

SCÈNE

BONNET Joseph Hyacinthe, 30 ans, pu-dleur, demeurant à Hautmont, né à Warlaing, fils de Fidèle et de Marie Bonnet.

Il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai le 5 mai 1909 à la peine des travaux forcés à perpétuité pour vol.

Il avait 15 condamnations, dont les 6 dernières données par le tribunal d'Avesnes.

Sa peine est commuée en 20 ans en 1927. Il obtient une remise de 2 ans en 1933.

Le jugement :

Tentative de meurtre à Hautmont.

Audience du mercredi 5 mai 1909. — Bonnet, l'accusé, est un individu de grande taille, chauve, aux traits anguleux. Durant tous les débats, Bonnet se défend énergiquement, discutant toutes les charges. Voici le texte de l'acte d'accusation : Les époux Bonnet-Colier se sont mariés à Hautmont, le 1^{er} décembre 1906. De fréquentes discussions s'élevaient dans le ménage, la femme reprochant à son mari de ne pas travailler régulièrement, le mari accusant sa femme de continuer à avoir des relations avec un nommé Edmond Ducœur, avec lequel elle avait vécu avant son mariage.

A la suite d'une querelle plus violente que les précédentes, la femme Bonnet abandonna son mari le 14 juillet dernier et se réfugia chez ses parents, à Hautmont.

Bonnet travailla successivement en Belgique, à Creil, à Trith-Saint-Léger et à Valenciennes. Une seule fois, il revit sa femme, le 25 juillet 1908 et la menaça de son revolver si elle ne revenait pas avec lui. Quelques jours avant les faits, la femme Bonnet avait reçu une lettre de son mari, qui lui écrivait de Valenciennes, la suppliant de venir habiter avec lui. Elle ne répondit pas et se contenta de renvoyer à son mari sa lettre après en avoir brûlé les bords.

Le 7 octobre 1908, vers quatre heures de l'après-midi, Bonnet se présenta au domicile de ses beaux-parents, à Hautmont. Son beau-père était absent, mais sa belle-mère se trouvait dans la salle du rez-de-chaussée en train de casser du bois en compagnie de sa fille et d'une voisine, la nommée Eugénie Lancelle. Sans dire un mot, Bonnet déchargea trois fois son revolver sur sa femme, qui fut atteinte de trois balles, au bras gauche et au bas-ventre. Bonnet tira encore deux autres coups de revolver, on ne sait sur qui et prit la fuite.

Le lendemain, il se constituait prisonnier et remettait entre les mains du procureur de la République le revolver dont il s'était servi. Deux des blessures reçues par la femme Bonnet n'offraient aucun caractère de gravité ; le médecin légiste avait seulement fait des réserves au sujet des suites que pouvait avoir la blessure du bas-ventre, car il craignait une perforation des intestins. Cette complication ne s'étant pas produite et la balle étant comme les autres restée entre peau et chair, la femme Bonnet n'a été obligée de s'aliter que pendant dix jours et a pu, au bout de ce

temps, vaquer à ses occupations habituelles.

Bonnet, dans son premier interrogatoire, reconnu qu'il était venu à Hautmont le 7 octobre, avec l'intention de demander à sa femme de revenir avec lui, et de la tuer en cas de refus. La préméditation est donc formellement établie de l'aveu même de l'accusé.

Pour sa défense. Bonnet dit qu'il était ivre. Mais il fut reconnu que c'était inexact. Bonnet déclare aussi qu'avant de tirer il a demandé à sa femme si elle voulait revenir avec lui, qu'elle lui répondit négativement, disant qu'elle aimait mieux Ducœur, son ancien ami, que son mari.

Mais ces déclarations sont contredites par celles de la femme Bonnet, de sa mère, et de la demoiselle Lancelle. Les renseignements fournis sur la femme Bonnet ne sont pas mauvais. On la représente comme une femme courageuse, travaillant beaucoup plus que son mari, qu'elle était obligée le plus souvent de nourrir avec l'argent qu'elle gagnait. On ne peut lui reprocher que sa liaison avec Ducœur, individu des moins recommandables. Quant à Bonnet, c'est un paresseux, préférant la fronde et le braconnage à un travail régulier. Il n'a pas subi moins de 15 condamnations, dont 5 pour coups et blessures. Bonnet est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

ENOCQ

ENOCQ Auguste, polisseur de marbre, 27 ans, né à La Buissière (Belgique), demeurant Flaumont-Waudrecies, fils d'Augustin et de Nathalie Moucheron.

Il est condamné par la Cour d'Assises du Nord à Douai le 10 novembre 1909 à la peine de 8 ans de travaux forcés pour tentative d'assassinat.

Il embarque le 9 juillet 1910 sur "La Loire" pour la Guyane.

Il décède le 27 décembre 1927.

Les faits :

Audience du 10 Novembre 1909 , tentative d'assassinat à Flaumont-Waudrechies

Dans le courant d'avril 1909, les époux Enocq étaient venus demeurer à Flaumont-Waudrechies ; le mari était polisseur de marbre, la femme était employée par les époux Courtin. Le 2 août 1909, lasse d'être brutalisée par son mari, la femme Enocq

abandonna le domicile conjugal et alla loger chez les époux Courtin. A différentes reprises, le sieur Enocq vint lui demander de reprendre la vie commune, mais elle refusa.

Le 10 août, vers cinq heures et demie du matin, il se rendit dans une pâture, où sa femme était occupée à traire les vaches, et lui renouvela sa prière. Elle répondit négativement. Il sortit alors de sa poche un couteau-poignard, tout ouvert, et lui en porta de nombreux coups ; puis, il partit, les mains dans les poches, et se rendit dans un cabaret, où on vint l'arrêter.

Le médecin-légiste a constaté que la femme Enocq ne portait pas moins de neuf blessures. Mais aucune n'était mortelle. L'une d'elles, toutefois, a entraîné la paralysie du bras gauche.

Enocq avait prémédité son crime, ainsi, d'ailleurs, qu'il le reconnaissait. Le 9 août, il avait dit aux époux Delcroix qu'il se vengerait de sa femme.

Il a encouru une condamnation en Belgique et les renseignements recueillis sur son compte, sont peu favorables.

La Cour le condamne à huit années de travaux forcés.



YERNAUX Arthur Eugène Léopold, né à Maubeuge (Nord) le 30 décembre 1880, fils de Joseph et Maria Boutin.

Condamné le 17 janvier 1911 à 15 ans de travaux forcés pour vols qualifiés par la Cour d'Assises de Douai.

Condamné le 9 mars 1911 aux travaux forcés à perpétuité pour assassinat de M. Bachelet à Margny-les-Compiègne en janvier 1910.

Condamné à mort le 27 septembre 1918 pour assassinat. Exécuté à Saint Laurent du Maroni le 27 août 1919.

LE PREMIER REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CERFONTAINE

Ce registre est déposé aux archives départementales de Lille sous la cote E-dépôt 147-1.

Reçu un fusil au citoyen Buniaux que des soldats ont laissé chez lui le 4 ventôse l'an 2^e de la république.

Reçu un fusil au citoyen Xavier Soumillion acheté à un déserteur autrichien le 4 ventôse.

Reçu un fusil à Jean Baptiste Leconte le 4 ventôse.

La population de Cerfontaine du 29 vendémiaire de la 3^e année républicaine est de 139 individus.

240 quintaux pour la collecte de blé et froment ; il reste 470 pour la nourriture de la population de notre commune.

Le 3 mars 1792, deux sacs de blé sont transportés à Colletet pour la consommation de la population.

Le 10 avril 1792, six sacs de blé et quatre de froment ont été conduits à Solre le Château.

Le 30 mai 1792, dix rasières de grains tant en froment qu'en méteil sont transportés au moulin de Remont, la mouture devant être ramenée dans l'espace de trois jours.

La population de Cerfontaine de 1795 le 17 nivôse de la 3^e année républicaine est de 150 individus.

Election du 11 novembre 1792 à l'église paroissiale de Cerfontaine à l'issue des vêpres après avoir convoqué tous les citoyens de la paroisse huit jours auparavant. Sont élus :

Jean Baptiste Leroy, maire ;

Jean Baptiste Leconte, officier municipal ;

Antoine Badard, premier notable ;

Jean François Leroy, notable ;

François Bourge, notable ;

Jacques Baptiste Jaumain, notable.

Nomination du curé le 16 mai 1791 avec indication du maire :

Nous maire et officiers municipaux de la communauté de Cerfontaine soussignés certifions que le sieur Martin, vicaire à Wignehies, ayant été élu curé de Rousies et de Cerfontaine par les électeurs tiré au scrutin à Avesnes pour

remplacer le sieur Hemel, curé des dites deux paroisses, qui a refusé le serment prescrit auquel le sieur Martin a prêté le serment purement et simplement et sans restriction le dimanche quinze mai 1791 par devant toute la commune de Cerfontaine.

Signé par :

Philippe Joseph Monfils, maire ;

Pierre Joseph Gilloteau, officier municipal ;

Ignace Maireau, officier municipal.

Election d'un maire et de notables le dimanche 13 novembre 1791.

A l'issue des vêpres, à l'église paroissiale de Cerfontaine.

François Isidore Mabilles, fermier, maire ;

Xavier Soumillion et Joseph Maireau, officiers municipaux ;

Pierre Gilloteau, procureur ;

Jean Baptiste Leroy, dit La Joie, Alexandre Monfils, Joseph Liénard, Adrien Dujardin, notables.

Election le 22 décembre 1792, l'an 1^e de la république :

Pierre François Givet, officier public ;

Jean Baptiste Leroy, maire ;

Xavier Soumillion, officier municipal ;

Jean Baptiste Leconte, officier municipal ;

Alexandre Monfils, notable ;

Joseph Lienard, notable ;

François Bourge, notable ;

Jacques Baptiste Jaumain, notable ;

Pierre Joseph Gilloteau, procureur ;

Dujardin, secrétaire greffier.

Déclaration des officiers municipaux et notables de Cerfontaine le 29 novembre 1792 :

Nous soussignés ... certifions que Marie Cécile Demaulde, dame de Cerfontaine, a continuellement résidé dans son château de notre paroisse, et depuis six mois elle a fait sa résidence à Maubeuge.

Prestation de serment du maître d'école le 20 octobre 1792 :

Pierre François Givet, clerc de Cerfontaine (depuis le 1^e janvier 1760), pour se conformer au procès-verbaux des sessions du con-

seil du département du département du Nord du 22 aout dernier, est comparu par devant le conseil général de la commune de Cerfontaine, a déclaré vouloir faire son serment en qualité de maitre d'école à ce sujet et a prêté serment de remplir fidèlement le devoir et d'instruire les enfants suivant la doctrine chrétienne et qu'il serait fidèle à la nation, à la loi, et qu'il soutiendrait de tout son pouvoir la constitution et mourir en la défendant. Signé :

Pierre Joseph Givet ; Mabilie, maire ; Ignace Mairiau et Xavier Soumillion, officiers municipaux, Pierre Gilloteau, procureur, François Liénard, Ignace Mairiaux et Alexandre Monfils, notables.

Le 9 frimaire an 3 (29 novembre 1794), « Nous officiers municipaux et le conseil général de la commune de Cerfontaine déclarons que déclarons que le citoyen Pierre François Givet s'est présenté pour être instituteur pour apprendre à lire et à écrire, et l'arithmétique suivant la loi, étant muni de son certificat de civisme ».

Suit le certificat qui indique que Pierre Givet, âgé de 61 ans, est instituteur depuis 34 ans, et sa description physique : taille de cinq pieds quatre pouces environ, cheveux et sourcils bruns, yeux gris, nez pointu, bouche moyenne, menton et visage ovale, deux cicatrices, l'une au front, l'autre au menton côté droit.

Le 12 frimaire an 3, vu le certificat de civisme et mœurs accordé au citoyen Pierre François Givet et sa demande d'occuper sa place d'instituteur dans la commune, nous, membres du district d'Avesnes l'autorisons à exercer cette fonction.

Rémunération du clerc le 1^e avril 1793.

Le maire et les officiers municipaux sont convenus avec Pierre Givet, clerc de la paroisse de Cerfontaine, depuis le 1^e jour de l'année 1760, irréprochable dans sa consuite, qui a perçu un pain par mois pesant quatre à cinq livres, par chaque ménager, et d'un pain tous les quinze jours à chaque fermier, et d'un pain tous les huit jours au cy devant seigneur et dix livres monnaie de France par chaque année qu'il recevait au collecteur à l'échéance de Noël, le tout pour gage de clerc, et le dit Pierre François Givet fait un abandon à toute la communauté du pain qu'il percevait cy de-

vant et les dix livres, moyennant par la communauté lui payer par chaque année pour son gage de clerc la somme de cent quatre-vingt-dix livres monnaie de France en quatre paiement, savoir de trois mois en trois mois, et ainsi continuer d'année en année. La communauté s'oblige de le loger et à lui fournir un jardin. il est exempté de toute corvée ; pour le sonnage des décès et service, il aura les émoluments de l'autel comme de coutume.

Obligations du clerc :

Pierre François Givet est obligé de tenir école depuis la Toussaint jusqu'aux paques, à la rétribution de 5 patars par mois, et pour les ceux qui écrivent, six patars par chacun. Il est obligé de porter l'eau bénite tous les quinze jours dans toute la communauté, de chanter la messe et les vêpres tous les dimanches et fêtes, ainsi que les samedis, et de chanter la mâtine, et carillonner les jours de la première classe, comme aussi de sonner l'angélus tous les soirs ainsi que le midi dans les saints temps du Carême, d'avoir soin de balayer l'église pour la tenir dans une décence due au saint mystère, d'avoir soin des ornements, quand ils sont déchirés, d'avertir la municipalité pour les faire raccommoder.

Ainsi fait le présent contrat, signé Jean Baptiste Leroy, maire.

Certificat de résidence de Louis Lannoy :

Il est âgé de 26 ans, cultivateur propriétaire, taille de cinq pieds un pouce, visage long et maigre, front haut, yeux noirs, nez long, cheveux châtons, a résidé sans interruption dans notre commune depuis la révolution.

Liste des habitants qui ont droit de voter, avec âge :

34 habitants, dont 11 sont éligibles.

Le décadi 10 germinal an 5 (30 mars 1797), les habitants se réunissent à l'église en assemblée électorale pour élire un agent municipal (maire) en remplacement du citoyen Bruniau destitué par le sort.

Sous la présidence du doyen d'âge, les quatre habitants les plus âgés sont appelés à conduire l'assemblée.

Le citoyen le plus jeune, âgé de moins de 25 ans, sachant lire et écrire, est choisi pour être secrétaire.

Puis un membre de l'administration municipal s'est approché du bureau et y a déposé la

LES FUSILLÉS DE COLLERET

L'affaire des pigeons

Pour honorer leur mémoire, il convient de rappeler pourquoi et comment ils moururent. A 10 heures du matin, le 4 mai 1918 — c'est-à-dire il y a eu cent sept ans — des gendarmes boches étaient postés en deçà et au-delà de la porte de Mons et interdisaient le passage : pour entrer dans Maubeuge, de ce côté, il fallait gagner la porte de Bavay.

Qu'y avait-il donc ?

Il y avait que les fossés de nos vieux remparts allaient être le théâtre d'une sanglante tragédie et que trois héroïques Français devaient mourir parce que, voulant servir leur pays, ils avaient été vendus par des traîtres ! Le grand drame de Colleret s'achevait !

POUR LA FRANCE !

Le 24 novembre 1917, dans la matinée, un ballonnet, supportant un pigeon et un journal français, tombait à Colleret, à peu de distance de la maison habitée par la famille Gustave Géhin. Le pigeon était porteur d'un tube en aluminium renfermant un questionnaire à remplir. Il s'agissait d'indiquer les installations et troupes allemandes se trouvant dans la région.

Marcel Géhin, âgé de 22 ans, ramassa le tout et, ne s'estimant pas à même de fournir seul les renseignements demandés par l'autorité militaire française, il invita à l'aider un de ses amis, M. Jules Nicolas, 33 ans, qui, lui-même, s'adjoignit un jeune évacué de Saint-Quentin, Camille Vignon, 16 ans, qui résidait chez lui.

Le soir même, tous trois se réunirent chez M. Gustave Géhin, et le précieux questionnaire fut rempli. M^{me} Géhin et sa fille Marthe collaborèrent avec eux, bien que n'ignorant pas la gravité du danger auquel elles s'exposaient.

Le lendemain, le pigeon reprenait son vol.

Le plus grand secret avait été juré et les cinq patriotes l'observèrent. Malheureusement, Marcel Géhin prêta son journal français à son camarade C* ; celui-ci le confia à un ami, le nommé S*, etc. Si bien que les langues marchèrent. Mais, toutefois, dans les conversations, aucune allusion au pigeon n'était faite....

LA TERREUR AU VILLAGE.

Trois semaines passèrent ; on ne parlait plus du journal, d'ailleurs, depuis, dans le village, d'autres feuilles parisiennes avaient circulé ; un autre pigeon, même, avait atterri, et, sur le champ, avait été tué.

La famille Géhin et ses amis commençaient donc à respirer à l'aise, lorsque, soudain, le 20 décembre, la police boche apparut. Et, comme « première charrette » elle emmena M. et M^{me} Pierre Pontet, concierges du château de Branleux.

Les arrestations, alors, se succédèrent :

Le 27 décembre. — M. et M^{me} Albert Suzant ; M. Victor Suzant, frère du précédent ; M. et M^{me} Julien Maufroy ;

Le 29. — MM. René Wanty, Letoret ;

Le 20 janvier. — M^{me} Lagneaux ;

Le 24. — M. et M^{me} Gustave Géhin, leurs enfants Marcel et Marthe ; O* et E* G* ; M. Eugène Wibaux, instituteur à Aibes ;

Le 28. — M. Jules Nicolas et M^{me} Gustave Géhin fils ;

Le 2 février. — M. Camille Vignon ;

Le 20. — MM. Debruxelles père et fils (ce dernier père de trois enfants) ;

Le 7 mars. — M. Julien Houssin, conseiller municipal.

Au milieu de la terreur générale, toutes ces personnes furent emmenées et conduites soit à Hautmont, soit à Maubeuge, où elles subirent de multiples interrogatoires.

UN PRISONNIER SE DONNE LA MORT.

Ce que furent ces interrogatoires, on en aura une idée quand nous aurons dit que M. Julien Houssin en ayant subi un, déclara, en quittant la salle, qu'il n'en endurerait pas un autre. Et, effectivement, le lendemain, quand on alla le chercher pour le questionner à nouveau, on le trouva PENDU dans sa cellule : il avait préféré la mort aux brutalités féroces de ses tortionnaires ! Parfois, lorsqu'on passait rue de la Mairie, des cris de douleur, des gémissements parvenaient aux oreilles. Ils étaient poussés par des prisonniers que l'on interrogeait au Tribunal militaire, en leur portant de violents coups de bâton sur les coudes ou en leur écrasant les orteils à coups de crosses ! La « question » des régimes périmés avait été

rétablie par les Boches !... Huit jours avant leur assassinat, les fusillés de Colletet hurtaient encore de douleur, dans la rue, à leur sortie du Tribunal, de nombreux témoins pourraient en témoigner.

EN PRISON.

Les inculpés ne communiquaient pas entre eux. Enfermés dans des cellules, ils ne recevaient qu'une nourriture absolument insuffisante, et les violences ne leur étaient épargnées ni par leurs gardiens, ni par les policiers qui venaient... « leur rendre visite. »

Seuls, les frères C*, jouissaient, paraît-il, d'un traitement plus doux. Ainsi, disent leurs co-prisonniers, « on leur permettait de circuler dans la cour, de se livrer à de menus travaux, de recevoir des colis de vivres. Ils étaient même traités à la table des Boches ! »

En tous cas, ce furent eux qui sortirent les premiers de prison — le 19 mars.

Ce même jour, Mme Gustave Géhin fils recouvra sa liberté.

Puis, le lendemain, ce fut au tour de M. et M^{me} Pontet, de M^{me} Lagneaux, de MM. Wanty, Letoret, Wibaux et Debruxelles père, de regagner le village dont ils avaient été si brusquement arrachés.

LE JUGEMENT.

Le 19 avril 1920 eut lieu le jugement — si, toutefois, on peut appeler ainsi la comédie macabre qui se joua dans les locaux de la Commandanture de Maubeuge.

MM. Géhin père et Wanty, les frères C*, avaient été ramenés de Colletet pour témoigner. L'audience dura deux heures — M^{lle} Géhin dira ce qui s'y passa, — puis, après un semblant de consultation, quatre fois la peine capitale fut prononcée :

Marthe Géhin, son frère Marcel, Jules Nicolas et Eugène Debruxelles étaient condamnés à mort. Camille Vignon, reconnu aussi « coupable » qu'eux, évitait, cependant, le poteau d'exécution à cause de son âge : 16 ans ! Pour une fois, les bourreaux se souvenaient de leur loi et le jeune patriote n'était condamné qu'à 15 ans de prison !

Quinze ans également à M^{me} Géhin !

Quinze ans enfin à M. et M^{me} Mauroid !

Quatre cadavres et soixante ans de captivité : les Boches se trouvaient satisfaits, leur journée avait été bonne !

Quatre cadavres ! Non, ils n'en eurent que trois, car, à la suite de démarches près du

ministre d'Espagne, la peine de M^{lle} Géhin fut commuée en quinze années d'emprisonnement.

Quant à Albert Suzant, Gustave Géhin, Victor Suzant, ils étaient remis en liberté...

LA FIN DE TROIS HÉROS.

Le 3 mai, à 10 heures, Géhin, Nicolas et Debruxelles étaient, pour la première fois, réunis dans un des locaux de la porte de Mons. Ils comprirent qu'une communication grave allait leur être faite. Et quelle communication, sinon l'annonce de leur trépas prochain ! Ils connaissaient les Boches et ne se faisaient pas d'illusion !

Ils ne se trompaient pas : le lendemain, à la même heure, ils seraient exécutés !

« — Vive la France » crièrent-ils d'une même voix.

Et l'un d'eux, gouaillieur, ajouta : « Ce n'est pas cela qui vous conduira à Paris ! »

Les dernières vingt-quatre heures des condamnés furent adoucies par la présence fréquente, dans leur prison commune, des agents Noireaux, Malbrancq et Philippe, qui leur prodiguèrent les plus consolantes marques de sympathie, d'encouragements, les trois patriotes n'en avaient pas besoin, car la mort pour la France ne leur faisait pas peur. Ils la voyaient s'approcher avec sérénité, comme ils l'auraient vue venir sans crainte, s'ils s'étaient trouvés, avec leurs compatriotes, sous les murs de Verdun ou dans les plaines de Champagne !

M. Parsy, commissaire de police, avec l'autorisation de M. Walrand, maire de Maubeuge, leur avait fait envoyer un repas relativement plantureux, venu de la maison Jonnart. Ils lui firent honneur, comme ils firent honneur aux autres « douceurs » qui leur parvinrent par l'entremise des agents maubeugeois.

M^{me} Géhin et sa fille avaient obtenu la permission de leur rendre visite. On se doute de ce que fut l'entrevue, surtout en ce qui concerne Marcel Géhin ! Mais les larmes que laissa tomber le vaillant jeune homme en pressant, pour la dernière fois, sur sa poitrine, et sa mère et sa sœur, n'affaiblirent en rien son courage : le sacrifice de sa vie était fait, tout douloureux qu'il fût, il saurait l'accomplir le front haut, sans défaillance ! Géhin, Nicolas et Debruxelles, rendus à leur solitude., écrivirent à leurs familles des lettres qui, mieux que tout ce que nous pourrions dire, montrent leur état d'âme, alors que quelques heures

seulement les séparaient de la fatale minute ! On a bien voulu nous confier deux de ces lettres. Nous estimons que les publier est pour nous un devoir, car elles sont d'une éloquence poignante qui honorera à jamais la mémoire de leurs auteurs. Ces testaments, Géhin, Nicolas et Debruxelles les remirent à M. l'abbé Blaugy, qui vint leur apporter les consolations de la religion. Mais, ils ne parvinrent pas de suite à leurs destinataires. Les Boches, en effet, s'en emparèrent et ce n'est que deux mois plus tard qu'ils les firent remettre aux familles.

L'heure tragique arriva. Géhin, Nicolas et Debruxelles, fièrement, gagnèrent le fossé où les attendaient trente soldats à capote grise. Et, lorsque le feu de salve crépita, c'est au cri de « Vive la France ! » que tombèrent les trois patriotes, martyrs de la plus noble des causes.

INTERVIEW DE M^{lle} GÉHIN.

M^{lle} Marthe Géhin raconte les épouvantables journées de l'an dernier. Les yeux pleins de larmes, elle retrace les phases de l'effroyable tragédie :

L'oiseau qui vient de France...

Le 24 novembre 1917, vers 6 heures 1/2 du matin, mon frère Marcel, allant à son travail, à Aibes, trouva dans une prairie, à 500 mètres de chez nous, un petit panier en osier à clairevoie, supporté par un ballonnet rouge, d'un mètre de diamètre. Il rapporta les deux objets à la maison. Dans le panier étaient un pigeon, un numéro du Petit Parisien et un tube en aluminium. Dans ce tube, un questionnaire et un dessin montrant comment on devait replacer le questionnaire rempli. Les renseignements demandés étaient relatifs aux états-majors, aux numéros des régiments, aux quais d'embarquement et aux endroits où se faisaient les réparations de matériel, se trouvant dans la région. »

Marcel, craignant de ne pas suffire à la tâche, alla trouver deux de ses amis, Jules Nicolas et Camille Vignon, et leur confia à la fois son désir de répondre et sa crainte de ne pas le faire comme il le faudrait. Tous deux offrirent leur concours. »

Les trois hommes se réunirent chez nos parents et, chacun de nous fournissant son détail, le questionnaire fut rempli, puis placé dans le tube. Moi, je donnai à manger au pigeon, et le lendemain matin, le gentil messenger était remis en liberté. Il prit la direction

de Maubeuge...

Vingt-quatre arrestations.

Pendant deux mois on n'entend parler de rien. Puis, un jour, on arrête Suzant et Pontet, que l'on trouve en possession de journaux français.

— Qui vous a donné le journal que vous avez, demande-t-on à Suzant. Si vous le dites, on va vous remettre en liberté.

Suzant dit alors que c'est mon frère qui le lui a prêté. Il ajoute même que nous avons reçu un pigeon et que nous l'avons renvoyé.

Le 24 janvier, arrivent douze gendarmes. Ils lient mon frère à une barrière et nous enferment, mon père, ma mère et moi, chacun dans une chambre. Puis, pendant trois heures, ils perquisitionnent. Leur opération terminée, ils nous emmènent à Hautmont, en compagnie des frères C* et de M. Wibaux.

En ce moment, je ne parle que de nous. Mais, déjà, plusieurs habitants de Colletet avaient été arrêtés. Nicolas, Mme Gustave Géhin fils, Camille Vignon, le père et le fils Debruxelles, M. Houssin devaient l'être peu après.

L'infamale prison.

Nous voici donc enfermés à la prison d'Hautmont. Chacun de nous était dans une cellule ; la mienne se trouvait dans une cave ; nous avions à peine à manger : du pain sec et de l'eau. Et quel pain, et quelle, eau ! Une fois, nous sommes restés deux jours sans recevoir de nourriture. Tous les deux jours, nous étions interrogés par les policiers Walter et Nénesse — du moins, j'ai su plus tard qu'on les appelait ainsi.

— « Avouez que vous avez fait de l'espionnage, disaient-ils. Avouez ; nous le savons, d'ailleurs. » Et comme nous n'avouions pas, ils frappaient mon frère Marcel et, moi, me bousculaient.

Jamais nous ne pouvions parler à d'autres qu'à ces policiers. Une fois, cependant, il y eut une confrontation. Mon frère était mis en présence de C*, qui lui disait : « C'est pas la peine de nier, vous avez eu un pigeon, vous m'avez montré le journal ! »

J'étais dans le corridor ; j'entendais et reconnaissais parfaitement les voix.

Nicolas fut encore plus malmené que nous, si possible. D'un coup de cravache, Walter lui fit sortir l'œil de l'orbite, il le jeta à terre, le frappant parce qu'il ne voulait pas demander pardon !

Pardon de quoi ? Le malheureux fut ensuite renfermé sans avoir reçu aucun soin. J'ai été confrontée avec C*, mais je ne l'ai jamais été avec Pontet.

Marcel, lui, l'a été encore avec S*, à qui le juge a dit : « C'est bien vous qui les avez fait prendre. » Je vous le répète, j'étais à ce moment dans le corridor....

Une parodie de jugement.

Le 20 avril, nous avons été conduits à Maubeuge. Un tramway nous transporta. Chacun de nous avait à côté de lui un soldat armé. A 4 heures, nous étions introduits dans la salle des mariages, à la mairie, où siégeait le Conseil de guerre. Douze officiers ayant le casque à pointe se donnaient des airs de juges. » Celui qui présidait interrogea d'abord S* : » — Marcel Géhin vous a dit que Maufroy était un lâche d'avoir mangé le pigeon qu'il avait trouvé ? demanda-t-il. »

— « Non, répondit S*, c'est G* qui a raconté cela. » — C* l'a raconté, en effet. Mais vous aussi. Voici votre déclaration ! »

A nous autres, on n'a rien demandé. On s'est contenté de nous lire nos déclarations. Pendant tout ce temps, O* C* est resté dans la salle, mais on ne l'a pas interrogé.

Un vieux, tout blanc, a parlé ensuite. Etait-ce notre avocat ? je l'ignore.

Le président a prononcé les condamnations, puis, il nous a demandé si nous n'avions rien à dire. J'ai demandé à embrasser mon frère et ma mère :

— Ce n'est pas possible ! a répliqué l'homme, en faisant signe de nous emmener.

Tout cela avait duré deux heures — deux siècles !

« Ma sœur, venge-nous ! »

Le jugement — si l'on peut appeler cela un jugement ! — prononcé, nous avons été conduits à la prison de la porte de Mons. Comme auparavant, le régime cellulaire nous était appliqué.

Le 3 mai — je savais alors que ma peine était commuée — j'appris que Marcel et ses deux amis seraient exécutés le lendemain et que mon frère demandait à nous voir, ma mère et moi. Je le trouvai en train d'écrire des lettres, — entouré de Boches, qui, par besoin de cruauté, imposaient aux condamnés leur présence abhorrée. Vous dire ce que furent ces instants — les derniers que je devais passer

avec Marcel ! — me serait difficile. Ce que je me rappelle bien, par exemple, c'est que mon frère, en m'embrassant, me dit : « Si tu savais tout ce que C* a fait contre nous ! Venge-nous, ma sœur, venge-nous ! »

Les dernières semaines.

Nous sommes restés à la prison de la porte de Mons jusqu'à la fin d'octobre. A ce moment-là, les Boches ont fait nos « papiers », nous ont visités, mesurés, nous annonçant que nous allions partir en Allemagne.

En effet, bientôt, nous étions embarqués. Mais nous ne sommes pas allés plus loin que Namur. Et, cependant, cinq jours, nous sommes restés en chemin de fer !

La prison où l'on nous enferma ne valait pas mieux que celles que nous avions déjà connues. Mais, au moins, celle-là ne nous garda pas longtemps.

L'armistice nous fit libres !

Nos bourreaux, pourtant, ne voulaient pas nous lâcher. Le 8 novembre, tous les autres prisonniers avaient été libérés, et nous, on nous gardait. Et comme un aumônier belge demandait la raison de l'exception dont nous étions l'objet :

— « Pas expié assez leur faute ! » répondit l'officier boche. »

Ils ne pouvaient plus nous retenir, cependant : nos prisons infectes s'ouvrirent. Trois jours plus tard, revenues à pied, ma mère et moi rentrions à Colleret — où, dans notre maison si tragiquement endeuillée, nous pouvions, enfin, pleurer ensemble, le bien cher disparu... »

QUEL FUT LE TRAITRE ?

Demander davantage à M^{lle} Marthe Géhin eût été cruel.

Un membre de la famille d'une des victimes fut interrogé :

— « Pour tous les « rescapés » de l'effroyable tragédie, pour presque tout Colleret, pour moi qui connais l'affaire dans ses moindres détails, la trahison de O* C* ne fait pas de doute. »

Ses accointances avec les Boches étaient connues de tous. Devant sa maison, continuellement stationnaient des autos de la « secrète ».

Quand on lui en faisait la remarque :

— « que voulez-vous, répondait-il, les policiers cherchent des hommes qui se sont échappés de colonnes ; ils s'informent. »

Quand les arrestations commencèrent, il les attribua au pigeon lâché par la famille Géhin, qui aurait été tué sur le front, près d'Arras. Comment aurait-il connu ce détail, s'il n'avait pas fait partie de la police ? D'ailleurs, si ce pigeon avait été tué, est-ce que les policiers auraient attendu deux mois pour arrêter nos concitoyens ? Et puis, rien n'indiquait que l'oiseau venait de Colleret ! Le questionnaire portait en guise de signature ces mots : « Un camarade de la cantine de Montluçon (Allier). » Cela suffisait pour l'identifier, mais non pour en désigner l'expéditeur. »

La vérité est que C*, qui avait eu en mains le journal que lui avait prêté Marcel Géhin, cherchait à connaître l'histoire du pigeon dont il devait avoir entendu parler. Un jour, il vint dans la famille Géhin et, à brûle-pourpoint, dit à Marcel : « Avec S*, j'ai fait une belle trouvaille : un pigeon français portant un questionnaire à remplir ! Nous l'avons gardé huit jours pour réunir les renseignements, puis, nous l'avons lâché ! Qu'en dis-tu ? » — « Et moi aussi ! » s'écria Marcel sans réfléchir. Sa mère, assise à son côté, lui fit signe de se taire, mais C*, qui avait vu le signe, voulut la rassurer : « N'ayez pas peur, Augustine, il n'y a pas de danger avec moi : je suis trop camarade avec Marcel ! » Quelques jours après, la famille Géhin était arrêtée ! »

Et puis, comment se fait-il qu'à la prison d'Hautmont, C* jouissait d'immunités spéciales ? Les Boches lui donnaient des poignées de mains, lui offraient des cigarettes, partageaient avec lui leurs repas !! Il circulait, alors que les autres étaient en cellule. Son rôle était celui d'un « mouton ». Il n'était prisonnier en apparence que pour provoquer les confidences des autres. D'ailleurs, c'est établi : il prêtait ses vêtements à Walter, pour que celui-ci puisse se camoufler

Marthe Géhin ne s'y est pas trompée. Elle vous a dit ce qu'elle avait entendu lorsqu'elle était dans le corridor et qu'on interrogeait S*. Les trois victimes non plus n'ont conservé aucun doute, car les faits qui leur étaient cités quand on les interrogeait ou qu'on les confrontait ne pouvaient avoir été révélés que par C*.

« Venge-nous ! » a dit Marcel à sa sœur, la veille de sa mort, en désignant O* C*. » Marthe Géhin exécutera la dernière volonté du héros qu'était son frère. Et, pour ma part, je l'y aiderai de toutes mes forces : les traîtres doivent être punis

LES DERNIÈRES HEURES.

Parmi les rares Français qui purent approcher Géhin, Nicolas et Debruxelles peu avant leur trépas héroïque, était M. l'abbé Blaugy, vicaire à Maubeuge. Voici quelques détails sur ce que fut cette émouvante entrevue :

La veille de l'exécution, le juge allemand avait chargé M. Parsy, commissaire de police, de trouver un prêtre « pour donner les secours de la religion à trois condamnés qui allaient être fusillés le lendemain ». M. Parsy se rendit, vers 5 heures du soir, près de M. l'abbé Blaugy et lui fit part de sa mission. Après en avoir référé à M. le chanoine Wattiez, curé-doyen, M. Blaugy se rendit à la caserne F (Joyeuse), où il trouva les condamnés réunis dans une salle, sous la garde de soldats allemands. A son entrée, ceux-ci se retirèrent, et laissèrent les condamnés seuls avec le prêtre, qui put les entretenir pendant une heure et demie.

— « Tous trois étaient bien courageux, confia M. l'abbé Blaugy ; cependant, Debruxelles était plus triste, plus affaibli ; Géhin plein, de résignation et de volonté ; quant à Nicolas, il était extraordinaire de sang-froid et de lucidité, au point qu'un témoin non averti n'aurait jamais pu penser que l'homme qui causait aussi librement de ses affaires, devait mourir le lendemain. »

Pendant cette longue conversation, nos concitoyens ne me parlèrent pas de leur procès. L'avenir, si proche et si formidable, les intéressait plus que le passé. De mon côté, je ne les interrogeai pas à ce sujet.

Je ne connaissais, du reste, rien de leur affaire, nulle curiosité ne me poussait : j'avais devant moi des hommes qui allaient mourir, et je n'avais ni trop de temps, ni trop de forces pour les préparer à la mort. Parmi les vœux exprimés par les condamnés, il en est un, cependant, qui mérite d'être rapporté : tous trois désiraient ardemment être inhumés à Colleret.

Le lendemain matin, vers 7 heures, ajouta M. l'abbé Blaugy, je retournai à la caserne F, où je pus voir les condamnés pendant une demi-heure. Tous trois remplirent, avec conviction et simplicité, leurs devoirs de chrétiens.

Puis, ils me remirent un paquet de lettres adressées à leurs familles, lettres qu'ils avaient été autorisés à écrire pendant leur dernière nuit. Je les vis toujours aussi courageux, et je me retirai, consolé de les avoir

trouvés dans d'aussi bonnes dispositions, car, au point de vue de l'autorité allemande, mon ministère devait s'arrêter là et, malgré mon désir, je ne pus les accompagner sur le lieu du supplice.

J'étais à peine rentré à la sacristie, qu'un policier allemand me rejoignit, et m'intima l'ordre de lui remettre les lettres, si je ne voulais pas m'attirer de graves ennuis. Je lui fis observer que je considérais le dépôt fait par des mourants comme sacré, et que je ne m'en dessaisirais que contre assurance que les lettres seraient remises à leur adresse.

Cette assurance me fut donnée.

Et, en effet, les correspondances parvinrent, quelque temps après, à leurs destinataires ».

APRÈS LE DRAME.

Cependant que les bourreaux regagnaient leur caserne, les corps des victimes étaient transportés au cimetière du Faubourg-de-Mons. Ils y reposent encore et leurs tombes sont devenues des lieux de pèlerinage pour nos concitoyens. Mais il n'en était pas, il n'en pouvait être ainsi au lendemain de leur mort. Les Boches, comme s'ils avaient honte de leur forfait — ou plutôt, par crainte de manifestations, — avaient, en effet décrété que nul ne devait approcher de leur sépulture. Et ce n'est que quarante-huit heures après l'exécution, que l'interdit fut levé. Au nom de la Ville de Maubeuge, alors, M. Parsy, commissaire de police, déposa sur le tertre qui recouvrait les restes des héros, trois magnifiques couronnes... C'était l'hommage collectif de la cité — hommage qui, depuis, s'est manifesté par des dépôts individuels de gerbes et de bouquets....

La mairie, le Bureau de l'Etat-civil enregistra ainsi le triple assassinat :

Debruxelles Eugène-Armand-Joseph, né à Bliqy (Belgique), le 11 février 1871, gérant ; fils de Armand-François Dehruxelles et de Marie-Catherine-Désirée Delvallée ; époux de Denise Duchateau ;

Géhin Marcel, né à Colleret le 24 juillet 1896, journalier, fils de Gustave Géhin, marbrier, et de Augustine Delattre ;

Nicolas Jules-Léon-Ghislain, né à Colleret le 12 avril 1885, magasinier, fils de Julien Nicolas, et de Marie Bernard ;

Décédés dans les fossés des fortifications, le 4 mai 1918, à 10 heures du matin.

Sur ce registre officiel, déjà figurait une autre victime de la tragédie de Colleret. On peut y lire, en effet, à la date du 17 mars :

Houssin Julien-Alfred, né à Papleux (Aisne), le 17 juin 1859, rentier, fils de Jules-Joseph Houssin et de Sidonie Coulon, époux de Irma- Renelde Vigneron ; décédé à la Caserne Joyeuse.

Julien Houssin, c'est l'infortuné conseiller municipal de Colleret, que les brutalités boches avaient conduit à la mort.

LE TESTAMENT DES HÉROS. ...

Donc, la nuit qui précéda l'exécution — nuit que la présence des bourreaux rendit plus terrible encore ! — Géhin, Nicolas et Debruxelles écrivirent à leurs familles et, à l'aube, l'abbé Blaugy se chargea de la correspondance. On sait comment il en fut dépouillé.

Deux mois passèrent. Là-bas, à Colleret, on pleurait les chers disparus, sur les tombes de qui on ne pouvait même aller prier et dont on ignorait encore tous les détails de la belle mort ! Deux mois ! lorsque, un jour, de la Commandanture, arriva un paquet de correspondances ! Des Boches restituaient enfin le dépôt qu'ils avaient volé au vicaire de Maubeuge !

Comme nous le disons plus haut, de ce paquet, nous ne détacherons que deux lettres.

D'abord, celle adressée par Marcel Géhin à ses parents :

« Maubeuge, le 3 mai 1918.

Mon cher père et ma chère sœur,
Au moment où je vous écris cette lettre, qui est celle d'adieux, je quitte maman chérie et ma chère sœur Marthe, qui viennent de venir me dire adieu. Mes yeux sont pleins de larmes, en pensant que c'est la dernière fois que je les ai vues.

C'est demain, à 11 heures, que je dois mourir, sans plus revoir aucun de vous. Enfin, le sort l'a voulu ; mais je meurs content parce que ma sœur chérie est graciée. Elle doit partir la semaine prochaine pour Valenciennes, mais prenez courage, chers père et sœur, elle sera libre après la guerre et maman avec elle. Je crois qu'elles seront bien.

Je passe la dernière nuit avec Jules et Eugène, qui vont subir le même sort que moi. Camille Vignon sera là aussi, mais il n'est pas condamné à mort. Nous avons demandé un prêtre, et il est venu à 8 heures nous confes-

ser. Il vient nous faire communier demain, à 7 heures 1/2.

Dans mes dernières volontés, je demande une messe de huit heures, à Colleret.

Nous avons reçu de la Ville un bon souper, pour la dernière fois ! Demain, nous aurons encore un déjeuner.

Chers père, frère et sœur, après la guerre, faites revenir mon corps à Colleret, si vous pouvez, et, quand ma mère ne sera plus, faites qu'elle repose près de moi. Ayez bien soin d'elle dans sa vieillesse, car elle aura assez souffert. Pauvre mère ! Où je l'ai-je mise ! Pourra-t-elle résister à ses années de prison ? Priez bien Dieu, afin de la conserver le plus longtemps possible, ainsi que ma sœur Marthe.

Quel moment atroce, quand on quitte sa bonne mère pour toujours, après avoir vécu avec elle pendant 21 ans ! Elle était si bonne pour moi ; pauvre mère ! »

Chère Flora, vous qui avez ma montre, veuillez la remettre à mon frère Camille ou à Jules, afin qu'ils aient un souvenir de moi. C'est avec un gros cœur que je vous ai vu quitter Hautmont, sans me dire au revoir. Mais je sais que vous n'avez pas pu.

Marcel Géhin adresse ensuite un adieu navrant à chacun des membres de sa famille, grand ou petit.

A tous, avec une insistance profondément touchante, il recommande sa mère et sa sœur Marthe, puis il continue :

Donc, cher père, sœurs et frères adorés, bien au revoir et adieu pour toujours. Je vous embrasse tous de la force de mon cœur ; mes dernières pensées sont pour vous.

Cher père, bon courage, bientôt mes frères vous reviendront.

Tous ensemble, prenez courage. J'emporte vos souvenirs dans mon âme. Adieu ! »

Marcel Géhin.

Ensuite, celle que Jules Nicolas écrivit à sa vieille tante, Mme veuve Quériat :

« Maubeuge, 3 mai 1918.

Chère tante,

Demain, à 11 heures, je serai fusillé avec Marcel Géhin et Debruxelles.

Je viens de me confesser et demain je recevrai la sainte communion.

Je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour moi. Vous remettrez mes adieux à ma tante Irma, à mon oncle Auguste, à Léon et Irma, à Ida et Gaston, à toute la famille.

J'ai beaucoup prié Dieu. Je vais aller rejoindre mes parents. Plus tard, nous nous retrouverons Là-Haut. Je meurs en Français et en chrétien, avec courage.

La Ville nous a envoyé à souper. J'ai eu le bonheur de passer la dernière nuit avec Camille Vignon, qui est puni à 15 ans. Mon corps retournera à Colleret après la guerre et je demande à être réuni avec mon père. Le curé de Maubeuge a des instructions à cet égard. Maintenant, chère tante, je vous dis au revoir et adieu, ainsi qu'à toute la famille.

J'ai du courage. Vous pouvez être fière de votre neveu, il a fait son devoir.

C'est C* O* qui m'a dénoncé. Pardonnez-moi les torts que j'ai eu envers vous, comme je pardonne à ceux qui m'ont voulu du mal.

Donc, au revoir et adieu,

Votre neveu : Jules NICOLAS.

P. S. — Il me reste 21 francs à toucher à la mairie. Touchez-les et payez ce que je dois à M^{me} Vignon, de Saint-Quentin. Merci.... »

En transmettant ces lettres, les Boches « brûlaient » le traître qui les servait. Mais c'était dans leurs habitudes. Et leur sadisme s'accommodait fort bien de ces perfidies.

L'HEURE DE LA JUSTICE.

En tous cas, la lettre de Nicolas et l'accusation formelle qu'elle contenait formaient contre O* C* une charge accablante. Et c'était loin, paraît-il, d'être la seule.

Aussi, quand l'armistice signé, M^{me} et M^{lle} Géhin rentrées à Colleret, la police de sûreté française commença « l'épuration », un dossier formidable contre le traître lui fut remis. Et aussitôt l'arrestation du triste personnage fut décidée.

Le dimanche 24 novembre, M. Carouet, commissaire spécial attaché à l'armée britannique, et un de ses adjoints, se présentèrent chez C*, qui était absent. Ils revinrent le lendemain, mais comme celui qu'ils cherchaient n'était pas encore là, ils chargèrent quelqu'un de l'inviter à se présenter le jour même, à 15 heures, et sans faute, au commissariat de police de Maubeuge.

C* fut exact au rendez-vous. La police était prévenue :

— Qui êtes-vous ? lui demanda l'agent Augustin. — Je suis O* C*, de Colleret.

Un signe ! Et le traître présumé était enfermé. S'il avait de la mémoire, O* C* eut alors tout loisir de se rappeler qu'un an auparavant,

jour pour jour, un pigeon partait de la maison Géhin et, à tire-d'aile, s'en allait vers les lignes françaises. Songea-t-il à cela ? Revécut-il en pensée l'année qui venait de passer et qu'il avait faite si riche en trahisons ? Nous l'ignorons ; mais ce qui est certain c'est, nous affirme-t-on, qu'il avoua certaines choses. Même, dit-on, il dénonça certaines personnes. Et c'est ainsi que, deux jours après, deux de ses concitoyens, S* et P*, auraient pris à leur tour le chemin de la citadelle de Lille.

WALTER ET NÉNESSE.

Mais l'heure de la justice n'a pas fini de sonner... Deux criminels, deux bandits sont encore en liberté : Walter et son acolyte « Nénesse », dont le nom véritable est facile à découvrir.

La Commission des Responsabilités, qui fait partie intégrante de la Conférence de la Paix, a décidé de demander au Congrès la punition de tous ceux qui, à la faveur des hostilités, se sont livrés à des actes contraires aux lois de la guerre et au Droit des gens.

Les policiers boches Walter et Nénesse sont de ceux-là. Leurs brutalités sans nom, leurs actes de froide cruauté, exercés sur des malheureux que, dès le premier jour, ils avaient voué au peloton d'exécution ; leurs forfaits quotidiens méritent un châtement exemplaire. Qu'on les ramène donc, qu'on les juge, qu'on les punisse :

Contre eux aussi, les victimes demandent vengeance.

Contre eux, les morts se lèvent.

En septembre 1919, Léon Clouwez, professeur demeurant à rousies, a renouvelé sa plainte contre ces bourreaux : Walter, chef de la police secrète allemande, Worms, dit « Nénesse », sous-officier de cavalerie, en garnison à Cologne, et Kuhr, sergent-major, chef de la prison d'Hautmont.

LE CONSEIL DE GUERRE

Le Conseil de guerre de Lille a jugé, en juin 1920, Carlier, Suzant et Pontet, accusés d'avoir dénoncés Marcel Géhin, Jules Nicolas, fusillés à Maubeuge en 1918.

Ces débats étaient présidés par le colonel Verstraete ; le commandant Weber occupait le siège du -commissaire du Gouvernement ; Mes Bonduel, Massart et Brackers d'Hugo présentaient la défense des accusés.

L'ACTE D'ACCUSATION.

Pontet Pierre, né le 14 octobre 1873 à Souvigny (Ailier), est accusé d'intelligences avec l'ennemi, sous prévention d'avoir :

1° A la prison d'Hautmont, en 1917, dénoncé aux Allemands, le nommé Julien Maufroy, qui avait trouvé un pigeon militaire, ce qui à eu pour conséquence l'arrestation de Maufroy et de sa femme et leur condamnation à 15 ans et 10 ans de travaux forcés ;

2° Fait des révélations qui ont permis aux Allemands de découvrir et de condamner les auteurs du questionnaire trouvé sur un pigeon destiné à porter des renseignements en France.

Suzant Albert, né le 29 janvier 1883, à Namur, sous prévention d'avoir, à Maubeuge et Hautmont, en 1918, fait des révélations qui ont permis aux Allemands de découvrir et de condamner les auteurs du questionnaire trouvé sur un pigeon destiné à porter des renseignements en France.

Carlier Oscar, né le 26 février 1897 à Colleret, sous prévention d'avoir, à la prison d'Hautmont, en 1918 :

1° Fait des révélations qui ont permis aux Allemands de découvrir et de condamner les auteurs du questionnaire trouvé sur un pigeon destiné à porter des renseignements en France ;

2° Dénoncé aux Allemands le nommé Marcel Géhin, détenu, qui avait fait parvenir à sa sœur, en fraude, une lettre.

De nombreux témoins de Colleret et Colleret viennent déposer contre l'un ou plusieurs accusés.

Lors du réquisitoire, le commandant estime que la culpabilité de Pontet et de Surant est mitigée et qu'ils peuvent bénéficier des circonstances atténuantes, mais que Carlier doit être sévèrement puni.

Il demande pour tous les trois l'application de l'article 77 du code pénal.

LE JUGEMENT

Pontet et Suzant sont déclarés non coupables, à l'unanimité, du fait de crime d'intelligence avec l'ennemi.

Carlier⁽¹⁾ est déclaré coupable, par six voix

contre une. A la majorité, les circonstances atténuantes lui sont accordées.

En conséquence, il est condamné à vingt ans de détention, par cinq voix contre deux.

La question subsidiaire de commerce avec l'ennemi ayant été posée pour Pontet et Suzant, ils sont déclarés coupables par six voix contre une, et bénéficient de circonstances atténuantes. Pontet est condamné à un an de prison ; Suzant est condamné à trois ans de la même peine, tous les deux avec sursis.

(1) Carlier sera écroué à la maison centrale de Clairvaux le 3 novembre 1920. Il sera élargi le 20 avril 1935, il se retire à Maubeuge. Il se marie le 8 août 1936. Il décède le 25 juin 1983 au Crotoy.

LES CITATIONS

Les trois fusillés seront cités à l'ordre de l'armée et reçoivent la croix de guerre avec palme décernées par le maréchal Pétain le 9 juillet 1919.

Ils sont nommés à titre posthume chevalier de la légion d'honneur le 25 mars 1924.

La croix de guerre avec citations au corps d'armée est décernée à Marthe Géhin et Camille Vignon

LE RETOUR A COLLERET

Les dépouilles mortelles des trois héros ont été exhumées le samedi 20 novembre 1920.

La levée des corps eut lieu le lendemain, à 7 heures 45.

Après les discours de M. Bataille et Louise Thuliez, le cortège se forme, en présence sur sous-préfet d'Avesnes. Après avoir traversé la ville, la première « relève » eut lieu à l'entrée de Rousies. La délégation de Maubeuge fut remplacée par celle de Rousies, sapeurs pompiers en tête, tout de bleu horizon habillés et en armes, constituant la garde d'honneur des chars funèbres, ajoutant ainsi à la solennité de l'ensemble.

Aux environs de « la machine », ce fut le tour des sociétés de Ferrière la Grande de prendre le rang, pendant que la fanfare municipale exécutait un morceau de circonstance.

A cerfontaine, les Combattants, les sociétés de crosse et de secours mutuels, et la jeunesse, prennent place.

Enfin, à Colleret, les délégations locales font escorte. En tête marche la Société de préparation militaire de Marpent, dont les clarons sonnent et le tambour bat avec des accents déchirants.

Toute la population est sur la route inondée de soleil, et toute la population pleure ! C'est qu'elle se souvient de ceux qu'elle a toujours connus braves et vaillants, qui sont partis il y a trois ans, marchant à l'holocauste, et qui reviennent parmi elle pour dormir l'éternel sommeil.

Ce retour au pays, qui a demandé plus de trois heures est une chose inoubliable

A Colleret, M. le sous préfet prit la parole, suivi par le discours du chanoine Wattiez.

A l'issue du service religieux, le cortège se reforma et gagna le cimetière, avec le conseil municipal ayant à sa tête M. Matton, maire, la jeunesse, les enfants des écoles, les combattants de Louvroil, etc.

Au cimetière prirent la parole après Louise Thuliez : M. Matton, maire, Albert Bughin, président de la société de préparation militaire de Colleret, Maurice Stordeur, président de la jeunesse, et Clouwez, au nom des familles.

M. Vital Daniel donna lecture de son poème, « les pigeons de Colleret ».

Après l'exécution de la Marseillaise, un vin d'honneur fut offert dans la salle de la mairie.

Faits divers et accidents

relevés dans le « Journal de Fourmies » pour le 2^e semestre de l'année 1890

Saint-Aubin — Depuis quelques années, Constant Lelong, cantonnier retraité à Saint-Aubin, soutirait beaucoup d'un chancre à la bouche, et il avait manifesté, à plusieurs reprises l'intention de mettre fin à ses jours. Jeudi dernier, il a mis ce projet à exécution en se jetant dans Le Tarsy, au lieudit Les Rosières. La rivière étant peu profonde en cet endroit, Lelong remonta le courant sur un espace d'environ 10 mètres et s'abattit sur la berge, où il mourut, plutôt d'une congestion pulmonaire causée par le froid, que par suite de l'absorption de l'eau.

Acte n° 10 de l'état civil de Saint-Aubin
L'an 1890, le 3 juillet 1890 vers 5 heures du soir, **Constant Joseph LELONG**, âgé de 77 ans, cantonnier, né et domicilié en cette commune, fils d'Antoine et de Catherine Gravez, veuf de Dimitille Blanchard, est décédé en cette commune au lieu dit « La Rogère ».



Jeumont. Mort subite. — M. Grard, ancien cafetier à Fourmies (café Casail), actuellement représentant de charbonnages, était parti lundi à 6 heures du matin, par Maubeuge, pour un petit voyage en Belgique, il avait diné à Charleroi avec un correspondant et avait repris le train qui lui permettait de rentrer à Fourmies à 5 heures.

A Jeumont, où se passe l'inspection de la douane, on vit un homme, affaissé sur lui-même, qui était seul dans un wagon on lui secoua le bras et l'on vit qu'il était mort.

M. Cagnart, notre ancien chef de gare, actuellement en résidence à Jeumont, reconnut M. Grard et chargea un de ses employés, M. Boireux, autrefois aussi employé à Fourmies, de venir prévenir M^{me} Grard, avec toutes les précautions usitées en pareil cas.

Madame Grard, à qui l'on n'avait parlé que d'une grave indisposition, partit par le train de 6 heures avec deux négociants de Fourmies, MM. Jules Bachy et Gras-Hansénus, qui ne lui apprirent la vérité que peu à peu, la soutinrent au moment fatal, se chargèrent des formalités à accomplir et tirent, avec elle, la veillée mortuaire.

Le lendemain à 5 heures, M^{me} Grard ramenait le cercueil qui contenait le corps de son mari.

M. Grard, qui ne comptait ici que des amis, est mort d'une affection du cœur ; il n'avait que 50 ans. Ses funérailles auront lieu demain jeudi, à 10 heures, à Fourmies.

Acte n° 27 de l'état civil de Jeumont.

Le 7 juillet 1890 à 3 heures du soir, **GRARD Célestin Zéphir**, âgé de 56 ans 1/2, né à Rance (Belgique), domicilié à Fourmies, fils de Célestin et de Véronique Lamblot, époux de Pélagie Mercier, est décédé à la gare du chemin de fer du Nord.



Villers-Pol. — Poursuites contre un pharmacien. - Un de nos confrères de Lille annonce qu'une information est actuellement ouverte contre M. L..., pharmacien à Préseau, arrondissement de Valenciennes, à raison du fait suivant :

Le nommé Despret, propriétaire à Villers-Pol avait envoyé sa fille chez ce pharmacien, à l'effet d'acheter du sirop de laitue destiné à un enfant malade, âgé de deux mois. Au lieu du médicament demande, M. L.... remit du sirop d'opium contenu dans un flacon ne portant aucune étiquette.

Une cuillerée de la potion fut alors donnée à l'enfant, et celui-ci ne tarda pas à succomber. M. Raux, expert-chimiste et pharmacien de 1^e classe à Avesnes, a été commis à reflet de procéder à l'examen de la rate, du cœur et des intestins de l'enfant de M. Despret.

Il est probable que M. L.... sera poursuivi pour homicide involontaire et quel affaire sera appelée à une prochaine audience ; la famille de la malheureuse petite victime à l'intention de se porter partie civile et de demander des dommages-intérêts.



Fourmies. Un pendu. — Un faucheur de la Cense du Howis, à Trieux-de-Villers, se rendait à son travail, mercredi vers quatre heures du matin, lorsqu'il aperçut un individu pendu à une branche d'arbre à la lisière du

buis, au lieu dit la Plaine à joncs.

Il prévint immédiatement les habitants du quartier. La police ayant été, à son tour informée, M. le Commissaire se rendit sur les lieux et fit dépendre le cadavre. C'était celui du nommé Maronet Louis-Joseph, ancien marchand de légumes en gros, originaire de Trélon. Cet individu se trouvait depuis une dizaine de jours sans domicile et sans ressources. Il avait déclaré à plusieurs personnes qu'il se suiciderait. Son corps a été transporté dans la grange de la ferme du Howis en attendant l'inhumation qui a eu lieu vendredi matin.

Maronet n'avait plus aucun parent.

Acte de décès numéro 205 de commune de Fourmies.

L'an 1890, le seize juillet à 3 heures du matin, **Louis MARONET**, âgé de 74 ans, ouvrier de filature, né à Trélon, domicilié à Fourmies, fils de Charles Louis et de Marie Madelaine Meunier, veuf d'Angélique Joséphine Spilmont, a été trouvé décédé dans le bois communal dit « Plaine aux Joncs ».



Fourmies. Accident mortel. — Dans le courant de la semaine dernière, le sieur Henri Dervin, de la rue de Lille, éprouvant, vers le milieu de la nuit, le besoin de sortir, ne prit pas la précaution de s'éclairer et se trompa de porte. Au lieu de la porte du jardin, il prit celle de la cave et fut précipité au bas de l'escalier. Relevé aussitôt par sa femme et par ses enfants, il reçut les soins du docteur Mura, mais la colonne vertébrale avait été atteinte et quelques jours plus tard, le malheureux succombait.

Henri Dervin était âgé de 48 ans et exerçait, chez M. Ernest Bernier, la profession de brasseur.

Acte de décès numéro 208 de commune de Fourmies.

L'an 1890, le 19 juillet à 11 heures du matin, **Auguste DERVIN**, âgé de 48 ans, brasseur, né à Charleville (Ardennes), domicilié à Fourmies, fils de Michel et d'Adélaïde Hénon, époux de Cidonie Orélie Oget, est décédé en cette commune rue de Lille.



Fourmies. Bien triste. — On nous demande la publication des lignes suivantes :

Pourrait-on croire que le fait suivant a eu pour théâtre un pays civilisé ? C'est cependant en France, à Fourmies même, dans la rue des Rouets, que ce fait est arrivé, le 18 juillet 1890.

On enterrait ce jour-là un jeune homme du chemin des Blés. Au passage du convoi funèbre, une femme qui se tenait sur sa porte, avec sa fille, — celle-ci parente par alliance du défunt, — se mit à insulter la famille et à dire assez haut : « Tant mieux, tant mieux ! » Plusieurs personnes lui ayant fait entendre que ses paroles étaient tout à fait déplacées, elle n'en continua pas moins ses méchants propos.

Lorsque le cortège repassa au même endroit pour se rendre au cimetière, cette femme se trouvait encore sur sa porte avec sa fille et sa petite-fille. Elle renouvela ses méchants propos, puis, d'un ton railleur, elle se mit à dire à sa petite-fille : « Dis à revoir à nononcle, c'est fini, y n'r'viendra plus ».

Acte de décès numéro 206 de commune de Fourmies.

L'an 1890, le 16 juillet à 2 heures du soir, **Louis LELEUX**, âgé de 24 ans, rattacheur, né à Macon (Belgique), domicilié à Fourmies, célibataire, fils de Victorien et de Joséphine Hannecart, est décédé en la demeure de ses parents, chemin des blés.



Fourmies. Mort d'un médaillé militaire. Joseph Divry, concierge à la Roulette, remplaçait, il y a une quinzaine de jours, le domestique de cet établissement.

Il retournait rue de Wignehies, lorsqu'à la descente de la Grande Hue, il ne put retenir son cheval qui partit à une allure assez rapide et alla frotter en passant sur le trottoir, le mur de clôture de M. Edgard Legrand.

Divry, assis sur sa charrette, eut une jambe fortement serrée entre la voiture et le mur. Bien que sans blessure apparente, il se plaignait cependant de vives douleurs dans la jambe et pendant plusieurs jours il dut garder un repos complet.

Vendredi dernier, le concierge fut pris d'une congestion cérébrale et, samedi soir, il succombait.

Joseph Divry était âgé de 59 ans. Il avait fait la campagne de Crimée et sa courageuse conduite dans cette campagne lui avait valu la

médaille militaire.

Ses funérailles ont eu lieu mardi matin. Dans la nombreuse assistance qui suivait le cercueil de Divry, on remarquait les patrons et presque tous les ouvriers de la Roulette, une délégation de la Société d'instruction militaire et un certain nombre de médaillés militaires. Au cimetière, l'un de ces derniers, M. Gallot, de Wignehies, ex-sergent major qui a pris sa retraite après 25 ans de services et qui a été le compagnon d'armes de Divry en Crimée, a prononcé le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs,

La Société des médaillés de Wignehies vient remplir un devoir sacré sur la tombe de notre cher compagnon d'armes, Joseph Divry.

Cher camarade,

Il m'appartient aujourd'hui de venir te dire un dernier adieu, au nom de tous ceux qui, comme toi, ont marché le cœur haut à l'ennemi, au nom de tous ceux qui, comme toi, portent sur la poitrine leurs états de services.

Balafré, le visage percé, il était écrit que tu ne devais pas grossir le nombre de nos camarades qui sont tombés pour ne plus se relever, sur les champs de bataille de Crimée ; ils sont restés là-bas, ces braves soldats : toi, tu es revenu au pays, mourir des suites d'un accident.

Nous le savons, tu aurais préféré la mort du soldat, la mort au champ d'honneur. Le Destin en avait décidé autrement.

Nous n'avons pas voulu te laisser partir sans t'adresser un dernier adieu, sans venir saluer ta dépouille mortelle.

Repose donc en paix avec la conscience du devoir accompli.

Puissent ces quelques paroles adoucir la douleur que ta perte cause à ta famille.

Adieu, Divry, cher camarade, adieu ! »

Acte de décès numéro 210 de commune de Fourmies.

L'an 1890, le 19 juillet à 5 heures du soir, **Joseph DIVRY**, âgé de 59 ans, concierge, né à Vaux Andigny (Aisne), domicilié à Fourmies, époux de Marie Catherine Varlet, est décédé en sa demeure rue de Wignehies.



Bas-Lieu. — Le sieur Verlin, marchand de légumes à Avesnes, avait l'habitude de faire paître son cheval en liberté le long des chemins de la commune de bas-Lieu. A diffé-

rentes reprises, le maire de cette localité lui avait fait prévenir par son garde que le cheval était souvent poursuivi par des gamins et que des accidents étaient à craindre. En effet, samedi dernier, le jeune Génard Gaston, âgé de 12 ans, ayant, en le poursuivant, forcé l'animal à entrer dans une pâture dont la barrière se trouvait ouverte, essayait de l'en faire sortir lorsqu'il reçut en plein visage un violent coup de pied du cheval.

Les époux Carion, qui avaient été, de loin, témoins de l'accident, accoururent au secours de l'enfant ; cinq minutes après, celui-ci expirait entre leurs bras. Le jeune Génard avait eu outre la figure fortement abîmée, la colonne vertébrale brisée. On juge de la douleur de ses parents.

Acte de décès numéro de commune de Bas-Lieu

L'an 1890, le 2 août à 4 heures du soir, **Gaston GENARD**, âgé de près de 12 ans, né à Fontenelle, domicilié dans cette commune, fils de Victor et de Sylvie Amasse, est décédé en cette commune, pâture Alphonse Dupont, section de Guersignies.



Landrecies - les Etoquies. Thurette François, âgé de 34 ans, cantonnier du chemin de fer, domicilié à Locquignol, a été tamponné accidentellement vendredi, vers dix heures du soir, par un train de voyageurs aux Etoquies, près de Landrecies.

Le malheureux a été tué sur le coup.

Acte de décès numéro 47 de commune de Landrecies.

L'an 1890, le premier août à 10 heures du soir, **François THURETTE**, âgé de 34 ans, cantonnier au chemin de fer, né à Fontaine au Bois, domicilié à Locquignol, époux de Thérèse Blanchard, fils de François et d'Espérance Collet, est décédé lieu dit « les Etoquies ».



Lille - Solre le Château. Les dangers de la cocaïne. — Sous ce titre on lit dans l'Echo du Nord du 10 août :

Un fait grave qu'on avait cru tout d'abord devoir ramener aux proportions d'un accident ordinaire, s'est produit vendredi matin à Lille. Vers neuf heures, une jeune personne, originaire de Solre-le-Château, Mlle Jeanne Del-

cambre, âgée de 22 ans, se présentait chez un dentiste de notre ville, dans l'intention de se faire arracher plusieurs dents ; elle était accompagnée de son oncle, M. l'abbé Rouzé, curé de Flines-les-Raches.

Le dentiste procéda sans difficultés à trois extractions successives et se félicitait, déjà du succès de ses opérations, quand tout-à-coup la jeune fille s'affaissa en poussant un cri et tomba en syncope. Et quand les médecins appelés pour la soigner arrivèrent, elle était morte.

D'après les explications fournies par l'opérateur, les choses s'étaient passées d'une façon normale ; M^{lle} Delcambre n'avait pas été anesthésiée et sa mort subite avait une cause encore inconnue que les médecins seraient chargés de découvrir. La jeune fille n'avait point été endormie sous l'action du chloroforme ou d'un narcotique quelconque, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais il résulte du rapport des docteurs Ray, Carlier et Baillet, ainsi que de l'enquête ouverte par M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement que le praticien a donné à sa cliente deux injections de cocaïne dans les gencives afin d'insensibiliser ces dernières.

Or, l'emploi de cet alcaloïde présente des dangers dont il est toujours prudent de tenir compte. Administré à la dose normale, il peut produire chez certains sujets une anémie cérébrale ayant la mort pour conséquence.

Un dentiste de Paris, M. Peterre, a écrit sur les effets de la cocaïne une petite brochure très intéressante et que feraient bien de lire un grand nombre de ses confrères. Le savant praticien constate que trente-cinq fois sur cent, il y a des accidents à déplorer.

L'accident d'hier est-il uniquement dû à l'usage qu'a fait l'opérateur, de cocaïne !

Le parquet est saisi de l'affaire, et la fiole qui contenait le liquide dangereux a été adressée au docteur G. Dutilleul, qui fera samedi matin les constatations légales.

Le corps de M^{lle} Delcambre a été transporté provisoirement, suivant le désir exprimé par M. l'abbé Rouzé, à la maison du Bon-Pasteur, 12, rue de la Préfecture.

Aussitôt après l'autopsie, et dès que les formalités nécessaires seront accomplies, il sera ramené à Solre-le-Château.

Le dentiste a été jugé pour homicide involontaire et acquitté ; il écope d'une amende de 15 francs pour exercice illégal de la médecine.

La jeune fille serait morte « d'une congestion causée par une corde qui la ceignait des reins. Lors de l'autopsie, pour enlever cette corde, il a fallu couper les chairs. Pour les gens religieux, elle était une sainte ; les sceptiques l'appelleront une extatique ».

Acte de décès numéro 3357 de commune de Lille.

L'an 1890, le 8 aout à 7 heures et demie du matin, **Jeanne DELCAMBRE**, âgée de 22 ans, née et domiciliée à Solre le Château, fille d'Amédée, tanneur, et de Hyacinthe Rouez, est décédée rue de l'hôpital militaire.

FOURMIES

Fourmies. Un noyé. — Il semble que, nouveau Minotaure, l'étang des Moines doive dévorer tous les ans, une ou plusieurs victimes humaines. Une légende lugubre ne tardera pas à se former, si elle ne l'est déjà, qui fera trouver naturel le paiement du funèbre tribut et l'on continuera à commettre les mêmes imprudences qui produiront les mêmes accidents.

Dimanche dernier vers une heure, les cris : « Un noyé un noyé ! » furent tout à coup poussés par les personnes qui se trouvaient au bord de l'eau. En effet, un baigneur, nommé Delobes, venait de disparaître à une douzaine de mètres seulement de la berge.

Plusieurs baigneurs se portèrent aussitôt à son secours et plongèrent mais sans résultat. Vers deux heures, M. le commissaire de police, qu'on était allé prévenir, arriva et fit chercher des planches à la scierie Démnanet, pour établir un radeau afin de faciliter les recherches.

De une heure à 5 heures, une dizaine de nageurs plongèrent à de nombreuses reprises à l'endroit où l'on avait vu disparaître Delobes.

Enfin, vers cinq heures et demie, un verrier, M. Imbert Claudius, ramena le corps à la surface.

Il fut remis à la mère de Delobes qui avait été prévenue et qui le reconduisit en voiture à son domicile, rue des Etangs.

Le noyé était âgé de 32 ans, veuf, sans enfant, et occupait l'emploi de garçon de magasin à la Sans-Pareille, Il ne savait presque pas nager et ne s'était rendu aux étangs que pour cueillir des Reines des prés ; mais la vue de l'eau et des baigneurs l'engagea à louer un caleçon à la buvette et à se mettre à l'eau. Il n'en devait sortir qu'à l'état de cadavre.

Acte de décès N° 227 de la commune de Fourmies.

L'an 1890, le 10 aout à 5 heures du soir, **Arthur Joachim Joseph DELOBES**, âgé de 32 ans, garçon de magasin, né à Nismes (Belgique); domicilié à Fourmies, fils de feu Amand et d'Adélaïde Désirée Lambert, veuf d'Anna Sidonie Bouvet, a été trouvé décédé au lieu dit "Les Etangs des Moines".



Wignehies. — Accident mortel. — Un accident qui a coûté la vie d'un homme est arrivé lundi vers dix heures du matin, à l'église qui est en construction à Wignehies.

Un manœuvre, le sieur Dieu Victor, âgé de 28 ans, venait de parcourir, sur la crête d'un mur situé du côté du chœur, une distance de quelques mètres, lorsqu'il voulut sauter sur un échafaudage établi à environ 1 mètre 50 en dessous de l'endroit où il se trouvait.

Il prit mal son élan et ses pieds portèrent sur le bout d'un madrier qui fit basculer, il se trouva alors précipité, d'une hauteur d'environ 12 mètres, sur les poutrelles en fer formant la voûte de la cave ; tandis que le madrier, entraîné lui-même, venait lui tomber sur le corps.

Tous les ouvriers du chantier accoururent aussitôt. Dieu fut transporté au domicile de ses parents, qui demeurent à une trentaine de mètres de l'église, dans la rue qui conduit au cimetière, et M. le docteur Debouzy, qu'on était allé chercher, vint lui donner ses soins.

Le médecin vit immédiatement qu'il n'y avait aucun espoir du sauver l'infortuné qui avait la jambe gauche fracturée au dessus de la cheville, les deux bras brisés en plusieurs endroits, de nombreuses blessures à la tête et sur tout le corps et qui, en outre, se plaignait de vives douleurs dans le dos, ce qui accusait des lésions internes.

Néanmoins, M. Debouzy procéda à la réduction des fractures, pansa les blessures, fit en un mot, tout son possible pour sauver la vie du malheureux.

Tous ces soins ne l'empêchèrent pas de succomber vers deux heures de l'après-midi, après quatre heures d'horribles souffrances.

Le soir, en quittant le travail, tous les ouvriers employés à la construction de l'église allèrent pieusement s'agenouiller auprès du lit de leur camarade.....

Les funérailles de Victor Dieu, qui était céliba-

taire, ont eu lieu aujourd'hui mercredi, à 10 heures du matin, au milieu d'une affluence telle qu'on n'en voit qu'aux grandes cérémonies funèbres...

Les jeunes gens de Wignehies portaient le corps et des couronnes qu'ils avaient offertes. Dieu était très considéré dans la commune, il jouissait de la confiance de ses chefs depuis le commencement des travaux de construction de l'église ; il était de plus ancien militaire et à ce titre un de ses compagnons d'armes, nommé Xavier, a prononcé sur la tombe, quelques paroles rappelant la vie et les mérites du défunt. Son discours a profondément ému toute l'assistance et nous le reproduisons ci-dessous.

« Cher Camarade,

Qui eût cru, il y a quatre jours, que nous serions aujourd'hui rassemblés autour de ta tombe pour te pleurer. Il est donc bien vrai que la mort n'épargne personne et qu'elle vient frapper les cœurs les plus dévoués.

Depuis que nous te connaissons, nous n'avons jamais vu en toi que la bonté. Enfant alors que naturellement on te connaissait moins, tu étais déjà aimé ; tout faisait prévoir que tu serais plus tard homme bon et dévoué. En effet, tenant fortement à payer aussi tribu à la Patrie en la servant comme tes camarades, tu partis avec eux, et là, comme ici, tu fus le meilleur de ses enfants, le meilleur des amis, ayant déjà pour principe de se dévouer pour les autres.

Depuis bientôt deux ans que ton service militaire est achevé, tous nous savons que tu n'as jamais connu que le bien et que tu jetais heureux que lorsque tu rendais quelque service à ceux qui t'entouraient. Je le répète : se dévouer à tout prix, telle était probablement, la devise que tu avais choisie pour toute ton existence, puisque tu as vécu et que même tu es mort en te dévouant.

Oui, cher Victor, ta vie jusqu'ici si bien employé fut trop courte. Tu es trop tôt ravi à une famille qui te chérissait tant et qui te pleure, à tes amis dont tu étais le modèle et qui te regrettent !

O vous, Parents, qui venez, d'être si cruellement frappés, nous nous unissons tous ici à votre douleur, que nous ne pouvons soulager, pourquoi sommes-nous si impuissants, envers la terrible Mort ! nous rendrions-il une mère éplorée un fils qu'elle a tant aimé, mais nous pouvons le dire, cet amour lui a été rendu

jusqu'au dernier soupir de son cher Victor.

Puisse le Ciel, excellent ami, te récompenser de tout le bien que tu as fait, lui seul en a le pouvoir, et avant de te quitter, laisse-moi, au nom de tous t'adresser nos adieux, bon et digne camarade, tout en espérant nous retrouver un jour dans un monde meilleur.

Acte de décès numéro 98 de commune de Wignehies.

L'an 1890, le 29 août à 2 heures du soir, **Victor DIEU**, âgé de 27 ans, manouvrier, né à Eppe Sauvage, domicilié à Wignehies, célibataire, fils de Victor Nicolas et de Marie Adèle Hanon, est décédé en la demeure de ses parents, rue de l'église.

☞

Sars-Poteries. Samedi dernier, vers 6 heures du soir, M^{me} Mairiaux a découvert dans la fontaine de la rue Potier, à Sars-Poteries, le corps de Julie Thiéry, femme Mennecier, âgée de 68 ans.

On suppose que cette malheureuse, qui se livrait à la boisson, se sera noyée en voulant laver les blessures qu'elle s'était faites au nez et au front, en tombant dans les rues du village. On a trouvé dans la poche de sa robe une bouteille contenant encore du genièvre.

Acte de décès numéro 32 de commune de Sars Poteries.

L'an 1890, le 29 août à 5 heures du soir, **Julie THIERY**, âgée de 68 ans, ménagère, née à Trélon, épouse d'Henri Mennecier, est décédée en cette commune rue Potier.

☞

Noyelles. Le parquet d'Avesnes s'est rendu, jeudi dernier, à Noyelles, pour y procéder à une enquête au sujet d'un infanticide commis par M^{me} Zélia Labbez, femme Gérin, riche propriétaire de la commune.

Des fouilles ont été pratiquées par deux gendarmes d'Avesnes, dans une pâture contiguë à la maison et un cadavre d'enfant du sexe féminin a été découvert.

M. le docteur Girard, médecin-légiste, qui accompagnait le parquet a fait l'autopsie du cadavre et a déclaré que l'enfant était né viable ; les restes du pauvre petit ont été déposés à l'hôpital d'Avesnes.

Pas d'acte de décès.

☞

Fourmies. Fâcheuse nouvelle. — La mairie de Fourmies a reçu par dépêche, jeudi soir, avis de la mort, survenue le même jour à l'hôpital de Toulon, de M. Fernand Lesne, fils du directeur de l'atelier de construction de MM. Battut frères, de Fourmies. Ce jeune homme, qui n'était âgé que de 18 ans, s'est engagé le 11 août, dernier, au 1^{er} régiment d'infanterie de marine à Toulon. La dépêche n'indiquant pas la nature de la maladie qui l'a emporté, son père a écrit pour demander des renseignements, mais il n'a pas encore reçu de réponse.

Il a été malade 9 jours avant de succomber de la fièvre typhoïde.

Acte de décès numéro 334 de commune de Fourmies

L'an 1890, le 2 octobre à 11 heures du matin, **LESNE Fernand Margerin**, soldat au 8^e régiment d'infanterie de marine DD 123, âgé de 18 ans, né à Fourmies, y domicilié, célibataire, fils de Jean Baptiste et de Anna Février, est décédé à l'hôpital de Toulon.

☞

Saint-Hilaire. Mercredi, dans la matinée, M. **Julien Foinne**, marchand de bestiaux à St-Hilaire, se rendait dans ses pâtures, situées à Haut-Lieu, pour visiter ses vaches, lorsqu'arrivé près d'Avesnes, il s'arrêta dans un estaminet pour s'y rafraîchir.

Il avait à peine porté les lèvres à la chope qui lui avait été servie qu'il tomba à la renverse. Il était mort.

On croit que M. Foinne a succombé à la rupture d'un anévrisme.

Pas d'acte de décès pour l'année 1890

☞

Fourmies. Un noyé. — Lundi vers 3 heures de l'après-midi, Mme Clémence Bouret, passant à proximité de l'étang de la Bouchère, aperçut à la surface de l'eau, une chose noire qui lui sembla être le corps d'un homme. Elle alla prévenir M. Bar Louis, concierge de la scierie Demanet, qui accourut aussitôt. Il se mit bravement à l'eau et nagea jusqu'à la rencontre au corps qu'il ramena sur la berge. Le noyé fut reconnu pour être le nommé Michaux Alexis-Joseph, 39 ans, originaire de Chimay (Belgique), ancien marchand de légumes et en dernier lieu fileur à Avesnes. Mi-

chaux avait disparu depuis une huitaine de jours.

Sur le bord de l'étang, on retrouva sa casquette, sa ceinture et un calepin sur lequel le malheureux, annonçait à sa famille qu'il se suicidait pour échapper à la misère qui pesait sur lui depuis qu'il avait perdu sa place.

Michaux n'avait pas écrit moins de quatre pages de son carnet. Il demandait pardon à sa femme et à ses quatre enfants, déclarait mourir sans regret et recommandait qu'on prit soin de son chien Bismarck.

M. le commissaire de police et M. le maréchal-des-logis de gendarmerie, immédiatement prévenus, procédèrent aux constatations légales. M. le docteur Drapier constata que le corps avait séjourné sept à huit jours dans l'eau.

La casquette, la ceinture et le calepin de Michaux sont donc restés également une huitaine de jours sur le bord de l'étang sans être vus de personne.

Acte de décès numéro 280 de commune de Fourmies

L'an 1890, le 6 octobre à 3 heures du soir, **Alexis Joseph Désiré MICHAUX**, âge de 39 ans, fileur, né à Chimay (Belgique), fils de Joseph et de Constance Lahaye, époux de Florentine Borgnet, a été trouvé décédé au lieu dit « l'étang de la bouchère ».



Wignehies-Hirson. — Nous avons rapporté samedi, que le cadavre d'un inconnu avait été découvert le jeudi précédent, par un pêcheur d'Hirson, M. Henrot, dans l'étang du Pas-Bayard.

Ce cadavre a depuis été reconnu pour celui du sieur Hardy Hippolyte, âgé de 70 ans, originaire d'Anor. Hardy habitait depuis plusieurs années chez son fils, à Wignehies. Ses enfants, qui le cherchaient depuis deux jours, sont allés le reconnaître et ont réclame son corps. On ne sait si on doit attribuer la mort d'Hardy à un accident ou à un affaiblissement de ses facultés. -

Acte de décès numéro 256 de commune d'Hirson

L'an 1890, le 16 octobre à 2 heures du soir, **un inconnu** de sexe masculin, paraissant l'âge de 70 ans, vêtu d'un pantalon noir à petites raies, d'une blouse bleue, d'une chemise marquée des initiales H.H, chaussé de sou-

liers dits Molière, est décédé au lieu dit « le Pas-Bayard », hameau d'Hirson.



Fourmies. Mort d'un médaillé militaire. — Ce matin mercredi ont eu lieu à Trieux-de-Villers les funérailles de M. Petit Pierre-Joseph Jean-Baptiste, décédé dimanche dernier à l'âge de 83 ans. M. Petit, sergent-major d'infanterie en retraite et décoré de la médaille militaire était le père de Mlle Petit, directrice de l'école de filles de Trieux-de-Villers.

Des délégations de la Compagnie de sapeurs pompiers et de la société d'instruction militaire de Fourmies avaient pris place dans le cortège ainsi que plusieurs officiers et préposés de douane.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre anciens militaires, MM. Gallot et Lecerf, de Fourmies, Alluite de Féron et Lefebvre de Wignehies,

Au cimetière, M. Gallot, ex-sergent-major de chasseurs à pied, titulaire de quatre décorations a prononcé les paroles suivantes :

« Mesdames et Messieurs.

Nous venons remplir un devoir sacré auprès de cette tombe en disant un dernier adieu à notre cher compagnon d'arme, M. Petit. 32 campagnes, 3 blessures, une citation à l'ordre de l'armée pour action d'éclat, sont à son actif, et lorsqu'après 1848, la Légion d'honneur ne trouvant pas assez pour récompenser les sous officiers, caporaux. et soldats eut recours à la médaille militaire, on choisit, aussitôt le décret, trois candidats dans chaque régiment de l'armée française, le 8e de ligne présenta Petit, qui reçut en même temps que les Maréchaux de France, cette décoration où sont inscrits ces mots : Valeur et Discipline. Il méritait mieux que cela mais il vécut en philosophe avec sa simple récompense, ne causant jamais de ses beaux états de service.

« Au nom de tous les médaillés militaires nous vous donnons, cher compagnon d'armes, vous notre aîné, le dernier salut militaire qui vous est dû.

« Je remercie les jeunes gens du Bataillon d'instruction militaire de Fourmies, d'avoir bien voulu se joindre à nous, cela prouve qu'ils connaissent déjà la solidarité. Nous ne sommes que des souches, mais il y a de la greffe ; prenez-en jeunes gens, car c'est à vous qu'il appartient de porter haut et fier le drapeau de la France, comme nous l'avons

porté. Vive le bataillon d'instruction militaire !
Vive la France ! Vive l'armée !
« Adieu, Monsieur Petit, cher compagnon
d'armes, adieu. »

Acte de décès numéro 293 de commune de
Fourmies

L'an 1890, le 19 octobre à 3 heures du soir,
Pierre-Joseph Jean-Baptiste PETIT, âgé
de 83 ans, militaire retraité, décoré de la mé-
daille militaire, né à Crévelt, département de
la Roer, province Rhénane (le père était com-
mis des douanes en Prusse), domicilié à Four-
mies, fils de Jean Baptiste et de Jeanne Vic-
toire Morlot, époux d'Ernestine Deglarge, est
décédé en son domicile rue de la Montagne.

✂

Maroilles. Samedi dernier, la paisible popula-
tion de Maroilles a été mise en émoi par la
nouvelle d'un suicide des plus dramatiques
qui venait. d'avoir lieu dans la commune dans
les circonstances suivantes :

Un jeune sous-lieutenant du 84e de ligne, en
garnison à Landrecies, M. Prêtre, recherchait
en mariage une jeune et belle demoiselle de
Maroilles.

Se voyant éconduit alors qu'il avait espéré
faire agréer sa demande, ce jeune officier vint
samedi, tenter une dernière démarche.

La jeune fille, dont la résolution était irrévo-
cable, ayant refusé de le recevoir, ce malheu-
reux, affolé par le désespoir, sortit brusque-
ment de sa poche un revolver qu'il se déchar-
gea en plein cœur il tomba foudroyé.

M. Prêtre était âgé de 25 ans.

Acte de décès numéro 103 de commune de
Maroilles

L'an 1890, le 18 octobre à 3 heures et demie
du soir, **Paul Edmond Auguste PRETRE**,
âgé de 25 ans, célibataire, sous-lieutenant au
84e de ligne à Landrecies, né à La Cluse et
Mijoux (Doubs), fils de Jean Baptiste Auguste
et de Marie Lucine Bacquet, est décédé en la
demeure de Jean Robert Théobald Bourdillon,
Grand'Rue.

✂

Fellerries. — Le domestique Caron, de Felle-
ries, qui la veille avait été victime d'un acci-
dent de voiture, a succombé samedi (20 oc-
tobre) des suites de ses blessures.

Acte de décès non trouvé.

✂

Trélon. — Nous apprenons la mort de M. le
capitaine Oubrard, du 70^e de ligne, fils de M^{me}
Veuve Oubrard, sage-femme à Trélon. Cet
officier a succombé, à Saint-Nazaire où il était
en garnison aux suites d'une congestion céré-
brale. Sa mère, qui n'avait que cet enfant, a
été mandée par dépêche et a pu arriver à
temps pour recevoir son dernier soupir.
Le corps a été ramené à Trélon et inhumé
mardi 2 décembre au milieu d'une nombreuse
assistance.

En tête du cortège, quatre couronnes étaient
portées par MM. Marteau, sous-officier d'artil-
lerie, Cornée, trompette du 1^e régiment de
cuirassiers, Delasseau et Motte Eugène, ce
dernier fils de l'ancien maire, marins.

Un peloton de soldats d'infanterie, conduit par
M. Wowez, de Trélon, sous-lieutenant de ré-
serve, rendait les honneurs militaires.

Acte de décès numéro 723 de commune de
Saint Nazaire

L'an 1890, le 16 octobre à 7 heures du soir,
Alexandre Marie-Eugène OUBRARD, âgé
de 40 ans, capitaine au 64e RI, première
compagnie du 3e bataillon en garnison en
cette ville, né à Saurat (Ariège), célibataire,
fils de feu Guillaume et de Françoise
Maurygley, domiciliée à Trélon, est décédé à
l'hospice militaire de cette ville.

✂

Fourmies- Étrœungt. Mort en mer. Nous
apprenons la mort de M. Paul Damery, ser-
gent d'infanterie de marine, décédé à bord de
l'Annamite, le 25 octobre dernier. M. Damery
revenait en congé de convalescence auprès
de ses parents qui habitaient Fourmies.

Acte de décès numéro 142 de commune
d'Étrœungt

Ce jourd'hui 25 du mois d'octobre 1890 à 5
heures du matin, étant à la mer par 33°35' de
latitude Nord et 21° 24' de longitude est,
nous Olivier André, sous commissaire, officier
d'administration du transport l'Annamite,
commandé par M. Campristo, capitaine de
frégate et armé à Toulon, remplissant à bord
les fonctions d'officier de l'état civil, déclare
après avoir constaté l'identité du cadavre que
le nommé **DAUMERY Paul**, fils de feu Fran-
çois et d'Euxodie Bernard, né le 24 septembre
1860 à Fourmies, célibataire, sergent au 1^e
régiment d'infanterie de marine, matricule

21121, passager, est décédé à bord de l'Annamite.

Ses états de service :

Il part le 17 novembre 1882 pour le 89^e RI comme appelé. Caporal le 26 septembre 1883 et sergent le 16 août 1884. Il passe au 3^e RI de marine le 2 juin 1885, puis au 2^e RI Tonkinois deux semaines plus tard. Rengagé pour 5 ans le premier juillet 1886 dans le même régiment. Il décède à bord de l'Annamite de cachexie palustre (dénutrition due au paludisme).



Fourmies. Accident mortel. — Un accident suivi de mort est arrivé vendredi, vers deux heures de l'après-midi, au bas de l'avenue de la Gare. Le nommé Roquet, demeurant à Ohain, marchait à côté d'un tombereau chargé de charbon et conduit par le sieur Pillot, voiturier au même lieu.

Au tournant de l'Avenue de la Gare et de la rue de l'Industrie, l'une des roues du tombereau glissa sur un rail du tramway, ce qui fit brusquement dévier le véhicule de dix à douze centimètres du côté de Roquet. Celui-ci se trouva alors pris sous la roue qui lui passa sur le corps.

Le malheureux ne fut pas tué sur le coup ; mais il était littéralement broyé.

M. Pillot, pour lui épargner des souffrances malheureusement inutiles, ***l'acheva en lui plongeant son couteau dans le cœur.***

Lorsque Roquet eut cessé de vivre, le voiturier releva sa dépouille et la déposa sur son tombereau pour la reconduire à Ohain, où l'enterrement a eu lieu... civilement.

Aucun acte de décès trouvé à Fourmies ou Ohain



Anor. — Deux fraudeurs et une fraudeuse, Guérit César, dit Mégros, Seguin Théophile et Guérit Maria, quittaient Anor lundi vers deux heures de l'après-midi pour aller à la frontière belge chercher des provisions.

Les deux hommes s'étant mis à boire, Maria Guérit revint seule. A dix heures du soir, les deux fraudeurs complètement ivres, quittèrent le cabaret où ils avaient passé l'après-midi.

Mais Séguin abandonna en route son compagnon qui ne « calait plus ».

Mardi matin, le sieur Gustave Waroquier, voiturier à la Galoperie, trouvait sur le seuil de sa porte, le fraudeur Guérit à demi mort. Au lieu de le transporter dans sa maison ou tout au moins dans son écurie, il se contenta de lui jeter deux sacs sur le dos, puis il fit prévenir le garde-champêtre.

Lorsque celui-ci arriva à la demeure de Waroquier, accompagné du docteur Dupuis, Guérit avait cessé de vivre. Il avait vraisemblablement succombé à une congestion cérébrale causée par le froid et l'alcool. César Guérit, qui était âgé de 32 ans, a été reconduit au domicile de sa mère, au lieu dit le Camp des Zoulous.

Ajoutons que, mardi à la première heure, Séguin s'était mis à la recherche de son compagnon de la veille.

On ne peut pas féliciter le voiturier Waroquier de sa conduite en cette circonstance. En laissant ainsi mourir un homme sur la voie publique, il n'a pas fait preuve de sentiments charitables ; il ne lui aurait guère coûté d'essayer de réchauffer le moribond, à qui il aurait peut-être sauvé la vie.

Acte de décès numéro 67 de commune d'Anor L'an 1890, le 25 novembre à huit heures du matin, **César GUERIT**, âgé de 38 ans, journalier, célibataire, fils d'Auguste et d'Adélaïde Lamart, est décédé en une maison sise à la Galoperie.



Avesnes. Le sieur Carpo, garçon brasseur à Avesnes, qui a été blessé accidentellement au commencement du mois dernier, à la brasserie de M. Hazard, et qui avait été transporté à l'hospice, y est mort jeudi dernier, à la suite d'horrible souffrances.

Acte de décès numéro 113 de commune d'Avesnes

L'an 1890, le 4 décembre à une heure et demie du matin, **Augustin CARPO**, âgé de 34 ans, garçon brasseur, né et domicilié à Avesnes, célibataire, fils d'Augustin et d'Aimée Désirée Richet, est décédé à l'hospice civil.



Choisies. Le cadavre d'un mendiant inconnu a été trouvé dans le bois de Choisies. Un billet de sortie de la prison d'Avesnes, daté du 16 novembre 1890, portant le nom de Charles

Grégoire, âgé de 50 ans, né à Saint Paul au Bois, arrondissement de Laon, se trouvait dans une poche des vêtements du défunt.

Le médecin qui a visité le cadavre a déclaré que la mort avait été occasionnée par le froid.

Acte de décès numéro 3 de commune de Choisies

L'an 1890, le 29 novembre à 2 heures de relevé, sur le sentier conduisant de Solrinnes à Choisies, à la lisière du bois, au lieu dit « au dessus du Rie », il a été découvert le cadavre d'un mendiant. Le docteur Goulard de Solre le Château, appelé pour en faire la visite médico légale, a constaté que ce mendiant était mort d'inanition et de froid. Un certificat trouvé dans ses poches a fait connaître qu'il se nommait **GREGOIRE Charles**, âgé de 50 ans, né à Saint Paul au Bois, canton de Coucy le Château ; l'inhumation a été faite dans le cimetière communal.

❧

Solre le Château. — Un triste accident causé par l'imprudence, est arrivé la semaine dernière, à Solre-le-Château. Mme Augustin Carion, avait versé du pétrole dans son poêle pour activer la combustion ; trouvant que le feu ne s'allumait pas encore assez vite, elle se disposait à verser de nouveau du pétrole lorsqu'une explosion se produisit causée par le premier arrosage.

Entourée de flammes, M^{me} Carion perdit la tête et laissa tomber la bouteille de pétrole qui se brisa et le liquide prit feu.

Ses quatre enfants qui se trouvaient près d'elle furent grièvement brûlés, surtout les deux plus jeunes dont l'un mourut le lendemain.

Quant à la mère elle a eu les mains affreusement brûlées.

A ses cris, les voisins accoururent et parvinrent à éteindre le feu qui menaçait de se communiquer à la maison.

Acte de décès numéro 36 de commune de Solre le Château

L'an 1890, le 9 décembre à huit heures du matin, **Prosper CARION**, âgé de 3 ans, né à Beaumont, fils d'Augustin et de Louise Devergnies, est décédé en la demeure de ses parents, rue de Jeumont.

❧

né le 13 février 1944 à Eppe Sauvage, fils de Pierre et d'Amélie Hosselet, époux d'Angeline Halbrecq dont il a eu sept enfants, ouvrier marbrier.

Il a été condamné le seize décembre 1890 par la Cour d'Assises du Nord à Douai pour attentat à la pudeur sur sa fille et deux autres enfants à la peine de dix ans de travaux forcés, et déclaré déchu de la puissance paternelle.

Il arrive en Guyane le 17 juillet 1891 sur « la Ville de Saint Nazaire ».

Il décède le 24 février 1892 au Maroni.

Le jugement :

Il s'était rendu coupable d'actes odieux sur sa fille de 16 ans, enceinte au moment du jugement. Elle était victime depuis l'âge de 10 ans de la lubricité de son père. La justice avait été informé par sa mère qui avait surpris l'état de grossesse de sa fille et avait obtenu de celle-ci l'aveu des relations que son père l'obligeait à avoir avec lui.

❧

Eppe Sauvage. MOUVET Anxime Joseph,

REGISTRES MATRICULES DE L'ANCIEN RÉGIME ET DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Soldats natifs de l'Avesnois, classement chronologique par communes— suite

CASTIN Joseph, né le 28/06/1773 à Louvroil, fils de Jean Lambert et de Marie Joseph BRUNIAUX ; 103e régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 751, page 76, matricule 424.

APPLINCOURT François, né le 22/07/1791 à Locquignol, fils de Jacques et de Jeanne FOUQUET ; 108e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 785, page 200, matricule 8975.

BASTIEN François, né le 30/08/1791 à Louvroil, fils de Nicolas et de Marie Louise ERRAUX ; 108e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 785, page 203, matricule 8989.

LECLERCQ François, né le 06/12/1791 à Limont-Fontaine, fils de Charles et de Marie Joseph BUISSET ; 108e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 785, page 202, matricule 8988.

WERY Adrien Joseph, né le 02/12/1788 à Louvroil, fils de Nicolas et de Marie Angélique Rosalie PECTOR ; 119e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD-GR21_YC_844, page 312, matricule 1866.

DEWEZ Dieudonné Jean Baptiste, né le 17/02/1783 à Ramousies, fils de George et de Marie Dewez ; 131e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 902, page 43, matricule 4860.

HUVELLE Jean Baptiste, né le 23/05/1789 à Louvignies-Quesnoy, fils de Michel et de Marie Agnès MILOT ; 13e régiment de voltigeurs de la garde impériale 1813-1814, côte SHD/GR 20 YC 96, page 86, matricule 3491.

LAURENT Théophile Joseph, né le 29/10/1786 à Louvroil, fils de Walbert et de Marie Joseph LEBON ; 19ie régiment d'Infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 171, page 49, matricule 3269.

MESSAGER Henry Joseph, né le 15/09/1786 à Louvignies-Quesnoy, fils de Nicolas et de Marie Rose DELHAYE ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 262, matricule 7522.

MESSAGER Henry Joseph, né le 15/09/1786 à Louvignies-Quesnoy, fils de Nicolas et de Marie Rose DELHAYE ; 21e régiment d'infanterie

de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 262, matricule 7522.

VINOIX Jean Baptiste, né le 03/11/1791 à Locquignol, fils de Jean Baptiste et de Marie Joseph NOIRMAIN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 284, matricule 7654.

REPERRE Jean François, né le 19/02/1793 à Locquignol, fils de Philippe Joseph et de Marie Joseph TAQUET ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 16, matricule 6043.

PRESEAU Agapite Joseph, né le 11/03/1793 à Limont-Fontaine, fils de Jean Philippe et de Marie LETORET ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 35, matricule 6158.

DELOFFRE Ferdinand Joseph, né le 10/03/1793 à Louvignies-Quesnoy, fils de Pierre Hubert et de Victoire CARIN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 13, matricule 6026.

DELOFFRE Ferdinand Joseph, né le 10/03/1793 à Louvignies-Quesnoy, fils de Pierre Hubert et de Victoire CARIN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 13, matricule 6026.

NIGEON François Joseph, né le 03/11/1793 à Louvignies-Quesnoy, fils de Emmanuel et de Archange Josèphe HUIN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 13, matricule 6027.

NIGEON François Joseph, né le 03/11/1793 à Louvignies-Quesnoy, fils de Emmanuel et de Archange Josèphe HUIN ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 13, matricule 6027.

VILAINS Pierre François, né le 10/12/1793 à Locquignol, fils de Pierre François et de Marie LAMBOURG ; 21e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 194, page 14, matricule 6036.

VINOIX Théodore Joseph, né le 18/10/1785 à Locquignol, fils de Théodore Joseph et de Marie Catherine DUMAS ; 3e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 67, page 44, matricule 3201.

VINOIX Théodore Joseph, né le 18/10/1785 à Locquignol, fils de Théodore Joseph et de Marie Catherine DUMAS ; 3e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 68, page 91, matricule 524.

DEHAUSSY Jean Auguste, né le 22/02/1788 à Limont-Fontaine, fils de Nicolas et de Amélie GERARD ; 57e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 475, page 158, matricule 7005.

FRANÇOIS Philippe Joseph, né le 21/10/1789 à Limont-Fontaine, fils de Jean Baptiste et de Marguerite DEHAVAY ; 59e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 534, page 102, matricule 581.

PRÉSEAUX Alexandre Joseph, né le 31/12/1788 à Limont-Fontaine, fils de Auguste et de Amélie DEVEAU ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 279, matricule 6446.

FRANÇOIS Philippe Joseph, né le 21/10/1789 à Limont-Fontaine, fils de Jean Baptiste et de Marguerite DEHAVAY ; 60e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 503, page 362, matricule 6945.

FRANÇOIS Philippe Joseph, né le 21/10/1789 à Limont-Fontaine, fils de Jean Baptiste et de Marguerite HAVAY ; 63e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 530, page 243, matricule 8026.

DELOFFRE Pierre, né le 24/01/1784 à Louvignies-Quesnoy, fils de Grégoire et de Florentine BOTTEAU ; 65e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 590, page 124, matricule 721.

DELOFFRE Pierre, né le 24/01/1784 à Louvignies-Quesnoy, fils de Grégoire et de Florentine BOTTEAU ; 65e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 590, page 124, matricule 721.

BULTÉ Célestin François Joseph, né le 13/10/1790 à Louvignies-Quesnoy, fils de Jean Baptiste et de Alexandrine DELCOURTE ; 65e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 545, page 149, matricule 6870.

BULTÉ Célestin François, né le 13/10/1790 à Louvignies-Quesnoy, fils de Jean Baptiste et de Alexandrine DELCOURT ; 65e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 545, page 149, matricule 6870.

LELONG Lambert, né le 30/12/1785 à Louvignies-Quesnoy, fils de Jacques et de Marie Catherine RENARD ; 69e régiment d'infanterie

de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 503, matricule 8805.

LELONG Lambert, né le 30/12/1785 à Louvignies-Quesnoy, fils de Jacques et de Marie Catherine RENARD ; 69e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/ GR 21 YC 575, page 503, matricule 8805.

DELOFFRE Pierre, né le 24/01/1784 à Louvignies-Quesnoy, fils de Grégoire et de Florentine BOTTEAU ; 70e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 589, page 67, matricule 14197.

DELOFFRE Pierre, né le 24/01/1784 à Louvignies-Quesnoy, fils de Grégoire et de Florentine BOTTEAU ; 70e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 589, page 67, matricule 14197.

NASSE François Henry, né le 09/11/1780 à Louvroil, fils de Denis et de Françoise MEURISSE ; 72e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 593, page 451, matricule 7488.

HUVELLE Jean Baptiste, né le 05/07/1788 à Locquignol, fils de Jacques Joseph et de Marie Marguerite RENARD ; 72e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 593, page 222, matricule 6110.

VINOIX Régis Joseph, né le 01/04/1788 à Louvignies-Quesnoy, fils de Louis et de Marie Véronique HUIN ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 303, matricule 4798.

VINOIX Régis Joseph, né le 01/04/1788 à Louvignies-Quesnoy, fils de Louis et de Marie Véronique HUIN ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 303, matricule 4798.

WERY Adrien Joseph, né le 02/12/1788 à Louvroil, fils de Nicolas et de Marie Angélique Rosalie PECTOR ; 72e Régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 592, page 254, matricule 4503.

CARIN Pierre Joseph, né le 01/11/1785 à Louvignies-Quesnoy, fils de Laurent Augustin et de Marie Anne VINOIX ; 86e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 666, page 443, matricule 2631.

CARIN Pierre Joseph, né le 01/11/1785 à Louvignies-Quesnoy, fils de Laurent Augustin et de Marie Anne VINOIX ; 86e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 666, page 443, matricule 2631.

RAOUST Jean Baptiste, né le 09/03/1786 à

Louvignies-Quesnoy, fils de Pierre Antoine et de Joline WALLET ; 86e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 666, page 443, matricule 2632.

RAOUST Jean Baptiste, né le 09/03/1786 à Louvignies-Quesnoy, fils de Pierre Antoine et de Joline WALLET ; 86e régiment d'infanterie de ligne, côte SHD/GR 21 YC 666, page 443, matricule 2632.

DORLÉANS Jean, né le 23/03/1788 à Louvignies-Quesnoy, fils de Philippe et de Catherine MICHEL ; Corps royal de grenadiers de France redevenu corps des grenadiers à pied de la garde impériale lors des Cent-Jours, côte SHD/GR 20 YC 13, page 84, matricule 474.

DORLÉANS Jean, né le 23/03/1788 à Louvignies-Quesnoy, fils de Philippe et de Catherine MICHEL ; Corps royal de grenadiers de France redevenu corps des grenadiers à pied de la garde impériale lors des Cent-Jours, côte SHD/GR 20 YC 13, page 84, matricule 474.

WATTREMER Germain Joseph, né le 07/01/1793 à Louvignies-Quesnoy, fils de Germain Joseph et de Marie Anne Geneviève DEMAÏN ; Corps royal de grenadiers de France redevenu corps des grenadiers à pied de la garde impériale lors des Cent-Jours, côte SHD/GR 20 YC 13, page 215, matricule 1237.

WATTREMEZ Germain Joseph, né le 07/01/1793 à Louvignies-Quesnoy, fils de Germain Joseph et de Marie Anne Geneviève DEMAÏN ; Corps royal de grenadiers de France redevenu corps des grenadiers à pied de la garde impériale lors des Cent-Jours, côte SHD/GR 20 YC 13, page 215, matricule 1237.

VINOIX Théodore Joseph, né le 18/10/1785 à Locquignol, fils de Théodore Joseph et de Marie Catherine DUMAS ; Dépôt des conscrits chasseurs, côte SHD/GR 20 YC 120, page 124, matricule 704.

MARTIN Joseph, né le 07/04/1789 à Louvignies-Quesnoy, fils de Charles et de Marie Catherine CARIN ; Infanterie. 7e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 82, page 12, matricule 41.

MARTIN Joseph, né le 07/04/1789 à Louvignies-Quesnoy, fils de Charles et de Marie Catherine CARIN ; Infanterie. 7e régiment de voltigeurs, côte SHD/GR 20 YC 82, page 12, matricule 41.

BULTÉ Célestin François Joseph, né le 13/10/1790 à Louvignies-Quesnoy, fils de Jean Baptiste et de Alexandrine DELCOURTE ; Levée de 1809, côte SHD/GR 20 YC 112, page 289, matricule 1706.

BULTÉ Célestin François Joseph, né le 13/10/1790 à Louvignies-Quesnoy, fils de Jean Baptiste et de Alexandrine DELCOURTE ; Levée de 1809, côte SHD/GR 20 YC 112, page 289, matricule 1706.

GROSFILS Agapite Joseph, né le 19/12/1790 à Limont-Fontaine, fils de Jean Joseph et de Marie Marguerite COLOZ ; Régiment de l'Île de Walcheren, côte SHD/GR 21 YC 896, page 382, matricule 5283.

Toute copie même partielle est interdite sans autorisation de l'auteur et du responsable de publication.

Responsable de la publication : Alain Delfosse

Consultation des fiches matricules :

Aller sur le site du ministère des Armées [https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=202&titre=registres-de-contrôles-et-registres-matricules)

contrôles-et-registres-matricules

Cliquer sur « faire une recherche ».

Dans « cote », copier la cote relevée dans l'inventaire., Exemple SHD/GR 21 YC 189.

Rendez-vous à la page indiquée.